



2013

RAPPORT ANNUEL

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur



Au cœur des politiques publiques

Il est de plus en plus urgent de tout mettre en œuvre pour placer le développement durable au cœur des activités humaines. C'est pourquoi, la Région inscrit ses actions dans ce champ, seul capable d'assurer le meilleur avenir possible pour nos enfants, et de permettre dès aujourd'hui à nos concitoyens de mieux vivre, ensemble, sur notre territoire.

Ce rapport annuel expose les étapes, les réalisations et les avancées opérées par la Région. Celles-ci s'inscrivent dans la continuité des actions déjà engagées, tant au niveau des activités internes de la collectivité, qu'à celui des politiques publiques mises en œuvre. Afin d'imprégner le plus largement possible l'ensemble de nos pratiques d'une dynamique de développement durable dans le cadre d'un processus d'amélioration en continu, des axes de progression sont proposés dans le rapport.

Les Assises Nationales du Développement Durable, que la Région accueille en novembre 2013, participent de cet élan, et seront l'occasion de compléter et d'affiner nos réflexions à la lumière du retour d'expérience d'autres collectivités.

Notre mobilisation au travers de ce rapport et de l'organisation de ces assises témoigne de la participation active de notre région en faveur de la transition écologique et énergétique vitale pour notre pays, facteur décisif pour l'environnement, la création d'activité et l'emploi.



Michel Vauzelle
Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

SOMMAIRE



PRÉAMBULE	5		
Quels enjeux pour le développement soutenable sur notre territoire ?	6		
Un maître-mot : concertation !	6		
Connaître et qualifier les évolutions du territoire	8		
Comment va l'environnement ?	8		
Pour un modèle économique régional durable	9		
Où en sont la cohésion sociale et la solidarité ?	10		
EN INTERNE	11		
Coordonner la vie sociale	12		
Travailler à l'épanouissement des agents	12		
Les former	13		
Les inciter à éviter la voiture en solo	13		
Les informer, ainsi que les habitants	14		
Tendre vers une région exemplaire	14		
Développer la culture de l'évaluation	14		
Au quotidien... On achète responsable !	15		
... On dématérialise et on recycle !	16		
Dans la gestion des bâtiments...	16		
Aérodromes : améliorer le bâti et préserver la tranquillité des habitants	16		
Lycées : performance énergétique et confort des usagers	17		
LES POLITIQUES PUBLIQUES	19		
Comment la Région contribue-t-elle à améliorer les conditions de vie et l'épanouissement des êtres humains ?	20		
En faisant de la formation un droit pour tous	20		
En ouvrant l'apprentissage	21		
En accompagnant les apprentis	21		
En agissant pour la formation professionnelle continue	21		
En aidant le déploiement des formations sanitaires et sociales	22		
En renforçant la gouvernance et la participation des usagers	23		
En développant des démarches spécifiques pour l'amélioration en continue	24		
Comment la Région agit-elle pour améliorer la cohésion sociale et la solidarité ?	25		
En favorisant l'expression de tous et l'équité sociale	25		
En permettant à tous de faire du sport, de partir en vacances ou de circuler	26		
En développant des programmes d'alimentation et de santé en faveur de l'équité sociale	26		
En réaffirmant le droit au logement performant pour tous	27		
Comment la Région agit-elle pour faire du développement durable un levier pour l'emploi ?	28		
En aidant à la continuité professionnelle	28		
Comment la Région promeut-elle des modes de production et de consommation responsables ?	29		
En développant la Responsabilité Sociétale et Environnementale des entreprises	29		
		En aidant les entreprises pour plus de résilience aux contraintes externes	30
		En favorisant les Pôles Régionaux d'Innovation et de Développement Economique Solidaire	30
		En aidant la recherche et l'innovation	31
		En soutenant l'Economie Sociale et Solidaire	31
		En favorisant l'éco-tourisme	32
		En suscitant l'organisation d'éco-festivals, manifestations et congrès	33
		En étant aux côtés des agriculteurs innovants	33
		En faisant des cantines des lycées un lieu de consommation exemplaire	34
		Comment la Région assure-elle la promotion du développement durable dans la solidarité internationale et méditerranéenne ?	35
		En orientant et mobilisant les fonds européens	35
		En coordonnant un programme territorial européen appelé "MED"	36
		En développant la coopération décentralisée	37
		Que fait la Région pour protéger les ressources naturelles ?	38
		Elle protège la biodiversité et les espaces naturels	38
		Elle aide à une gestion durable des biens communs exploitables	39
		Elle œuvre à limiter la pollution et à préserver la qualité de l'air	40
		Elle renforce l'éducation à l'éco-citoyenneté	40
		Comment la Région s'organise-t-elle pour s'adapter au changement climatique ?	41
		En réduisant ses émissions de gaz à effet de serre	41
		En anticipant la transition énergétique	41
		En renforçant la prévention des risques	41
		Comment la Région développe-t-elle les transports ?	42
		En développant le train et les Lignes Express Régionales : toujours mieux !	42
		En modernisant la ligne des Chemins de Fer de Provence	42
		En soutenant vélo, tram... Vive l'éco-mobilité !	43
		En soutenant le transfert modal de marchandises	43
		Développer les territoires, oui mais comment ?	44
		Côté montagne : le développement pérenne du massif alpin, un cas d'école	44
		Côté mer : développer mais protéger	45
		Savoir et comprendre : encore et toujours	45
		Un littoral solidaire est un littoral accessible	46
		La pêche, oui, mais respectueuse !	46
		Les parcs naturels régionaux : réseau et innovation	47
		En soutenant les projets d'aménagement intégrés	48
		Perspectives	49

PRÉAMBULE

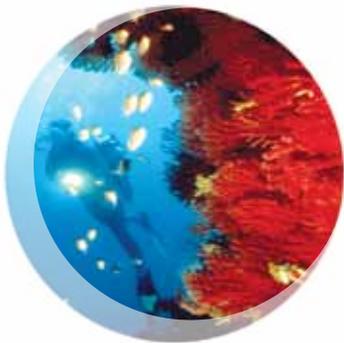


Depuis 2011, le décret n° 2011-687 impose aux collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants de réaliser un rapport annuel des actions conduites au regard des objectifs du développement durable.

Autrement formulé : dans le fonctionnement interne, les compétences et politiques volontaristes que conduit chaque collectivité concernée, qu'est-ce qui a permis de lutter contre le changement climatique, de préserver la biodiversité, d'assurer la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations, d'œuvrer à l'épanouissement de tous les êtres humains et d'impulser une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsable ? Car tels sont bien les cinq piliers du développement durable inscrits à l'article L110-1 du Code de l'environnement.

Plus qu'un listing d'actions, la mise en œuvre du développement durable repose également sur une dynamique autour de l'organisation du projet, de la participation des acteurs et citoyens, de la transversalité, du suivi et de l'évaluation, pour mieux s'adapter aux besoins locaux.

Pour la 3^e année consécutive, la Région se livre à l'exercice et propose un rapport qui permet de comprendre comment le développement durable se décline dans ses actions quotidiennes et ce qu'elle fait pour les renforcer.





PRÉAMBULE

QUELS ENJEUX POUR LE DÉVELOPPEMENT SOUTENABLE SUR NOTRE TERRITOIRE ?

Le chantier est immense. Durant l'année écoulée, une vingtaine de schémas et autres documents stratégiques dans des secteurs qui contribuent à la mise en œuvre du développement durable ont été construits ou révisés. Un travail fondamental car c'est lui qui permet de poser les enjeux, de savoir ce que la Région va faire, comment elle va le faire et les impacts que cela peut avoir. Ce travail permet aussi de faire le point, vérifier si une politique est adaptée et le cas échéant, la faire évoluer. Il permet enfin l'information et la participation citoyenne. Car tous ces schémas ont été co-construits et concertés.

Un maître-mot : concertation !

Le SRADDT¹, schéma des schémas, confié aux Régions par la loi n°99-533, esquisse ce que sera la région en 2030. Etape clef, après de nombreuses rencontres avec les acteurs du territoire, un avant-projet de charte a été adopté en juin 2013.

En anticipation de la future loi, le Schéma Régional de Développement Economique (SRDE) englobe la Stratégie Régionale d'Innovation, le Plan Régional d'Internationalisation des Entreprises et, pour partie, le futur Schéma Enseignement Supérieur - Recherche. L'élaboration de la stratégie globale est en cours de finalisation et les actions seront mises en œuvre durant la période 2014-2018. 5 ambitions régionales capitalisent les propositions issues de la concertation (17 ateliers en 2012 et 4 assises régionales en 2013) : dynamiser l'industrie et l'activité productive au service de l'emploi et de la transition environnementale et énergétique ; affirmer les valeurs de solidarité et de responsabilité de l'économie régionale ; valoriser nos ressources, nos compétences et nos spécificités ; conforter le territoire dans l'innovation, l'entrepreneuriat et l'expérimentation ; s'affirmer dans l'environnement international et méditerranéen.

Le SOURCE² poursuit également la voie du développement partagé avec l'instauration d'une gouvernance régionale "l'AGORA" et l'approbation de la Charte régionale de l'eau.

¹ Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire.

² Schéma d'orientations pour une utilisation raisonnée et solidaire de la ressource en eau.

En savoir plus

<http://2030.regionpaca.fr/index.php/site/lancement>



Dans le même esprit, le Schéma Régional de Développement Touristique, révisé, a été adopté en décembre 2012. Il intègre une exigence croissante de qualité et la montée en puissance de la responsabilité sociétale et environnementale.

Le Schéma Régional des Infrastructures et des Transports poursuit l'objectif de conduire une politique de report modal et de parvenir à une gestion économe des déplacements et échanges logistiques tout en développant l'offre qualitative du service régional.

Le Schéma Régional Climat Air et Energie, en voie de territorialisation, définit une trajectoire ambitieuse pour une transition énergétique, apte à favoriser l'atteinte des objectifs de la feuille de route tracée par le gouvernement à l'issue de la conférence environnementale.

De même, la Stratégie Régionale pour la Biodiversité (finalisation attendue pour fin 2013) et le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (consultable actuellement avant approbation en 2014) constituent 2 feuilles de route concertées pour la préservation de la faune, de la flore et des habitats.

Enfin, le diagnostic actualisé de l'Agenda 21³, s'inscrit dans les orientations du SRADDT. Transversal, il est alimenté par l'ensemble des schémas stratégiques régionaux dont il met en exergue les tensions et enjeux sur le territoire régional pour un développement plus soutenable. Le plan d'actions, co-construit, de l'Agenda 21 sera proposé à l'approbation des élus fin 2013 pour une mise en œuvre de 2014 à 2019.

³ Plan d'action pour le XXI^e siècle. Il décrit les secteurs où le développement durable doit s'appliquer dans le cadre des collectivités territoriales.



Le Plan Climat Energie Régional adopté par l'Assemblée régionale fin 2012 en constitue le volet énergie climat. L'Agenda 21 propose des éléments de progression, et apporte un appui méthodologique, pour répondre aux enjeux régionaux de développement soutenable. Dans une logique d'amélioration en continue, il sera analysé chaque année, et le rapport annuel de développement durable sera le cadre de ce suivi dès 2014. Les axes de progression sont présentés tout au long du rapport selon les orientations souhaitées par chaque Direction. L'accompagnement méthodologique portera, sans exhaustivité, dès 2014 sur : le renforcement de la RSE sous l'égide d'un chef de projet dédié, une expérimentation ISO 26000 en interne, la reprise du chantier sur la commande publique durable, la définition partagée de grilles d'analyse pour les projets internes.

Le développement durable nécessite des objectifs partagés avec les territoires. La Région a initié une première rencontre début 2013 avec les porteurs de démarches locales d'Agenda 21, ou projets de même nature, au sens du Code de l'environnement. En mars 2013, on relève 29 Agendas 21 locaux finalisés (comportant celui de la Région) et 32 en cours sur le territoire régional. 6 chartes de PNR⁴, une charte intercommunale de l'environnement, et de nombreux SCOT⁵ prenant en compte les problématiques du développement durable.

⁴ Parc naturel régional.

⁵ Schéma de cohérence territoriale.





Connaître et qualifier les évolutions du territoire

La Région en 2012 compte 4 924 439 habitants⁶. Un territoire marqué par la diversité géographique, où zones rurales cohabitent avec grandes agglomérations. Elle continue d'être attractive et attire un nombre non négligeable d'actifs. Le Produit Intérieur Brut (PIB) mesure officiellement la richesse d'un espace. En la matière, Provence-Alpes-Côte d'Azur arrive en 3^e position nationale (7.2 % du PIB national). Mais, parce que le PIB ne dit pas "tout" du vécu des populations, la collectivité participe au groupe de travail sur les indicateurs développés avec l'Association des Régions de France, tel l'indicateur de développement humain n°2 (IDH 2) qui mêle des indications sur le niveau de vie (6^e position nationale), la santé (5^e position nationale) et l'éducation (9^e position nationale). L'indicateur de santé sociale (ISS), tout aussi complexe, intègre 6 secteurs du suivi des inégalités et de la pauvreté : l'éducation, la justice, le logement, la santé, les revenus, le travail et l'emploi. Et là... le territoire se positionne au 10^e rang des régions pour l'IDH et au 19^e rang pour l'ISS. D'où une première conviction : le pilier cohésion sociale et solidarité sera majeur.

⁶ Estimation INSEE.

Le saviez-vous ?

La région est très attractive : un peu moins de la moitié des habitants du territoire n'est pas née sur le territoire. La part des 25-59 ans dans la population est de 44,9 %. La proportion des moins de 25 ans est de 29 %, celle des plus de 60 ans s'élevant à 26,1 %.

Le saviez-vous ?

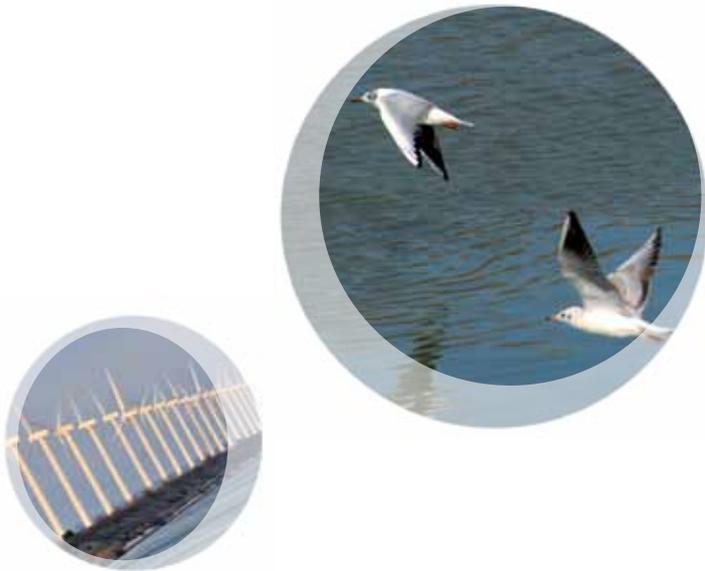
La part d'utilisation des transports en commun a augmenté en région et au niveau national, bien que son poids dans les modes de déplacements reste encore faible, pour atteindre près de 10 % en 2009.

Comment va l'environnement ?

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est reconnue pour la richesse de son environnement. Les éléments constitutifs de cette richesse (la diversité des paysages, les rivières et les lacs, les espaces naturels, la mer, la montagne...) sont autant de ressources qui favorisent son attractivité en France et dans le monde et sur lesquelles reposent certaines dynamiques structurantes pour le développement du territoire : le tourisme, le développement résidentiel, etc. Cet environnement subit depuis plusieurs années d'importantes pressions qui renforcent sa vulnérabilité, notamment sur la partie littorale, où la saturation urbaine est très forte du fait d'un étalement urbain non maîtrisé favorisant la disparition des espaces naturels et agricoles, dans un contexte de rareté foncière et d'usages antagonistes. En témoigne l'indice de surfaces artificialisées des sols en 2006 qui est de 6,1 % (contre 5,1 % pour l'ensemble des régions métropolitaines).

Le saviez-vous ?

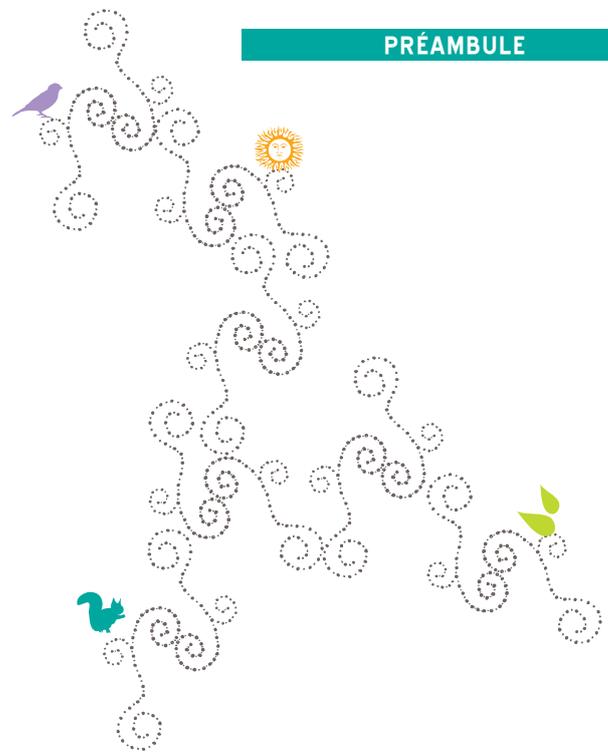
Le territoire, la plus grande étendue d'espace naturel non urbanisé des régions françaises, constitue une zone privilégiée de concentration de la biodiversité. L'indice des populations d'oiseaux communs est un élément de suivi de l'état de santé de la biodiversité. Et que dit-il ? Il est de moins 20 entre 2001 et 2009, soulignant toute la pertinence de s'engager pour la protection de la biodiversité.



Le développement aujourd'hui à l'œuvre en région reste très dépendant des énergies fossiles, entre un fort niveau de consommation de ressources non renouvelables, énergétiques notamment, et l'inéluctable tarissement de ces ressources. Le mode de développement résidentiel et économique aggrave le bilan énergétique de la région (périurbanisation, industrie ayant des besoins importants, etc.) dont l'efficacité carbone globale reste faible, plus spécifiquement en ce qui concerne les transports des particuliers. S'ajoute à cela la faible production d'énergies renouvelables au regard du potentiel local, l'insécurité locale de l'alimentation électrique et les risques croissants de précarité énergétique. Parallèlement, la saturation des axes routiers et ses conséquences de plus en plus inquiétantes en matière de pollution de l'air imposent le développement d'infrastructures de transport alternatives à la route dans un espace contraint entre préservation des espaces naturels et urbanisation.

Le saviez-vous ?

La consommation régionale d'énergie finale en 2012 s'élève à 12,8 Mtep. 27 % proviennent de l'électricité, 42 % des produits pétroliers, 12 % du charbon et 15 % du gaz naturel. Le territoire produit 40 % de l'électricité et 10 % de l'énergie totale qu'il consomme. 68,5% de la production électrique régionale est issue des énergies renouvelables (plus de la moitié provient de l'hydroélectricité). La part des énergies renouvelables dans la consommation électrique régionale en 2012 est de 23,3 % (21,2 % pour l'hydroélectricité, auxquels s'ajoutent 1,3 % issus du photovoltaïque, 0,3 % de l'éolien et 0,5 % des autres sources renouvelables).



Le saviez-vous ?

La contribution du territoire régional à la création d'entreprises nationales est en 2011, de 11,2 %, soit 2^e après l'Île-de-France (24,3 %). Le taux de création d'entreprises de 16,6 % est légèrement supérieur à la moyenne nationale. Le taux de survie des entreprises à 1 an, 2 ans et 3 ans se situe juste en-dessous de la moyenne nationale.

Pour un modèle économique régional durable

Cet objectif renvoie à 2 interrogations majeures pour les prochaines années. D'une part, celle de la pérennité et de la robustesse des activités économiques en région. Ce qui renvoie notamment à la capacité d'adaptation du tissu d'entreprises aux événements extérieurs et à leurs possibilités d'anticipation des grandes mutations (coût de l'énergie, évolution des modes de vie...) en cours ou à venir. Et, d'autre part, celle de l'adaptabilité des activités aux limites écologiques et aux ressources épuisables. Des points forts existent comme la vitalité du service aux entreprises, une activité productive et logistique de qualité, un secteur industriel de pointe, la forte présence d'entreprises nationales ou encore un premier rang français pour la production agricole biologique (12,3 % de la production régionale, loin devant les 3,6 % nationaux). La région se situe également au 3^e rang pour l'accueil des cadres et pour le potentiel de recherche.





Le saviez-vous ?

Le temps de transport pour se rendre au travail est évalué à 45 min environ. Ce chiffre caractérise la problématique à fort enjeux de la mobilité sur l'accès à l'emploi. En effet, 94,3 % de la population de la région est aujourd'hui urbaine et Marseille-Aix représente derrière Paris la 2^e unité urbaine de France.

Où en sont la cohésion sociale et la solidarité ?

Trois tensions fortes pour l'avenir du modèle économique régional constituent des enjeux. La première liée au contexte actuel de crise économique (le taux de chômage a augmenté régulièrement entre 2012 et le 1^{er} trimestre 2013 en région, à 11,9 %) favorise des réponses de court terme et des comportements de repli alors que les entreprises doivent opérer des changements profonds (investissements, réorganisation, évolution des modes de faire, etc.) pour intégrer les mutations écologiques et énergétiques dans leurs activités propres (accompagnement à l'innovation, démarches de RSE, développement de l'Economie Sociale et Solidaire actuellement autour de 10 % pour un peu moins de 4 Mds € de salaires bruts distribués en 2013...). La deuxième tension est liée au profil économique de la région, dominé par une économie résidentielle demandeuse de personnel peu qualifié mais susceptible de se renouveler, d'innover et d'expérimenter si elle se structure et si son articulation à l'économie productive est renforcée. La troisième tension, enfin, concerne les territoires vers lesquels se tournent les entreprises de la région. Comment concilier la nécessité du choix de l'ouverture internationale en raison du positionnement géographique du territoire et de ses interfaces méditerranéennes vers une stratégie de valorisation des ressources locales, davantage axée sur la mise en capacité des territoires infrarégionaux ?

Le saviez-vous ?

En région, la proportion de logements sociaux collectifs est de 93 % (soit 10 % au-dessus des moyennes nationales). La Région est la 2^e de France en matière d'intensité de pauvreté⁷ (20,6 %), derrière Languedoc-Roussillon et au même niveau que Ile-de-France. Le taux de pauvreté est le plus fort chez les moins de 20 ans (22,4 %).

⁷ L'intensité de pauvreté est un indicateur qui permet d'apprécier l'éloignement de la population pauvre du seuil de pauvreté. Plus il est élevé et plus la pauvreté est dite intense.

Si l'attractivité démographique de la région apparaît comme une dynamique positive (créatrice d'emploi, captatrice de revenus), les conditions de ce développement ne sont pas sans poser de questions du point de vue de la cohésion sociale et de la cohésion territoriale. Trois problématiques apparaissent essentielles dans ces évolutions complexes. D'une part, une tension entre un accroissement de la population et un délitement des liens sociaux. D'autre part, une tension entre développement économique du territoire, emploi et précarisation des ménages, qui accroît les inégalités et leurs expressions territoriales comme le recul de la mixité sociale dans les aires urbaines. Et enfin, une tension entre la mise en réseau du territoire et les difficultés de mobilité rencontrées qui se traduisent par la remise en cause de la mixité fonctionnelle (fonctions économiques, résidentielles, récréatives, etc), notamment par la périurbanisation, l'accessibilité aux équipements supérieurs et le risque de précarité énergétique pour les ménages les plus modestes.





EN INTERNE





COORDONNER LA VIE SOCIALE

Travailler à l'épanouissement des agents

EN INTERNE

La Région s'applique à mettre en œuvre les principes du développement durable dans le fonctionnement quotidien de son administration.

Pour les 5 429 agents⁸ (en 2012) qui travaillent dans l'institution, l'épanouissement passe déjà par le bien-être au travail. C'est un enjeu fort du contrat social de mandature. Pour le favoriser, une grande enquête a été lancée au printemps 2012 sur les perceptions des conditions de travail qui a permis de proposer des actions adaptées aux besoins. À la suite, une campagne de sensibilisation sur la prévention des risques psycho-sociaux a été lancée, notamment pour prévenir l'alcoolisme au travail, avec rédaction d'un règlement intérieur d'hygiène et de sécurité. En parallèle, la Mission destinée à lutter contre les discriminations et la promotion de l'égalité au travail a élaboré un diagnostic, un plan d'actions et a proposé des formations tant aux personnels qu'aux élus avec l'appui du GRAIF⁹. Toutes les informations concernant ces projets sont accessibles depuis le début de l'année 2013 sur l'intranet.

→ **Axes de progression : la création d'une cellule spécialisée et d'un numéro de téléphone spécifique en cas de besoin.**

L'accompagnement social des agents régionaux salariés est réalisé par deux assistantes socio-éducatives à l'écoute des personnels de la collectivité sur tout le territoire et, en 2013, par le recrutement d'un chargé de mission handicap et d'un psychologue du travail. 104 dossiers ont été présentés aux 12 commissions d'attribution du Fonds d'Intervention Financier (FIF) réunies dans l'année 2012. Au total, 65 aides de secours et 33 prêts sociaux ont été accordés. Mais l'intervention du Fonds ne résume pas à lui seul le travail engagé pour aider les agents en situation difficile ; son efficacité ne peut être dissociée du travail d'accompagnement, de suivi social et de solutions trouvées en dehors de lui (enquêtes, conseil individualisé...).

Point budget : 210 000 € pour l'accompagnement social (FIF).

Par ailleurs, une commission paritaire instruit et priorise les demandes de logements pour une attribution éventuelle dans le parc social en fonction des propositions des bailleurs sociaux. 166 dossiers ont été présentés en commission depuis 2010 (dont 58 en 2012 et 18 en 2013 à ce jour) pour 84 dossiers prioritaires depuis 2010 (36 en 2012 et 9 en 2013).

Enfin, la Région investit à travers des prestations sociales de diverses natures : 19 tickets restaurant mensuels pour un agent des services et un effort réalisé en faveur de l'équité sociale vis-à-vis des agents des lycées : le forfait de 40 tickets restaurant annuels en 2012 a été porté à 50 en 2013¹⁰. 287 familles, en 2012, ont été aidées grâce aux prestations sociales pour près de 122 370 euros. Enfin, en 2012, 2 232 agents ont bénéficié d'une épargne chèques vacances avec abondement de l'employeur ; soit plus de 41 % des agents salariés.

Point budget : plus de 4,5 M€ pour les prestations sociales des agents.

⁸ Dont 1 809 agents régionaux des services et 3 620 agents régionaux des lycées.

⁹ Groupement Régional pour l'Action et l'Information des Femmes.

¹⁰ Le budget engagé par la Région sur ces actions est de 4 355 465 euros en 2012.



Les former...

Autre outil utilisé par la Région : les formations. De nouvelles propositions ont été mises en place permettant d'acquérir ou de développer des connaissances dans le champ du développement durable. Les agents sont ainsi formés à comprendre ce qu'est un éco-quartier ou la biodiversité, ce qu'impliquent la gestion et la réduction des déchets, ce que signifie un achat responsable ou un urbanisme durable, la police de la nature ou la qualité énergétique d'un logement... tandis que les chauffeurs ont été formés à l'éco-conduite. Ces formations pensées pour respecter l'environnement utilisent des supports dématérialisés et en proximité des lieux de travail pour éviter les déplacements.

Le saviez-vous ?

L'impression papier de 600 dossiers est désormais évitée en dématérialisant les dossiers des agents en formation.

Les lycées constituent une compétence essentielle de la Région. De nombreuses formations ciblent donc les agents qui y travaillent. Les journées d'accueil pour les nouveaux agents (de 150 à 200 chaque année) sont l'occasion d'une sensibilisation au développement soutenable. Les économies d'énergie dans le cadre du Plan Climat ont été déjà abordées. Tout au long de l'année, des modules spécifiques concernant la restauration ou la gestion des espaces verts sont proposés : comment cuisiner les produits de l'agriculture durable, gérer les déchets, trouver des pratiques alternatives aux traitements phytosanitaires... Sans oublier des formations internes sur la qualité environnementale du bâti ou une journée découverte de l'agriculture biologique avec visite d'une exploitation.

→ Axes de progression : renforcer et amplifier l'offre de formation pour la sensibilisation et les pratiques professionnelles en faveur du développement soutenable pour tous les agents.



Les inciter à éviter la voiture en solo

Les déplacements sont un autre cheval de bataille. Un Plan de Déplacement de l'Administration (PDA) est en cours pour trouver des alternatives aux déplacements en solo en voiture que ce soit pour les aller-retours domicile-travail ou pour les déplacements professionnels. En 2013 l'accent est mis sur la promotion du covoiturage, la promotion de la prise en charge par l'employeur de 50 % des abonnements en transports en commun, le développement des visio ou audioconférences, des formations à l'éco-conduite, notamment durant la semaine européenne de la mobilité et, encore et toujours, former et informer via une newsletter et en réactivant le Mobi Réso en interne (une réunion tous les 2 à 3 mois depuis le début 2013). Désormais 20 % des agents régionaux disposent d'un abonnement transport.

Le saviez-vous ?

87 % de visios ou audioconférences de plus entre 2010 et 2013 (143), dont 22 % d'augmentation entre le 1^{er} semestre 2012 et le 1^{er} semestre 2013. Ce qui a permis d'éviter environ 70 000 kms roulés, soit environ 1.5 tonnes de CO₂/an (estimation réalisée sur les Commissions d'Etudes et de Travail, en partant du principe qu'une voiture émet en moyenne 127 g de CO₂/km) !

Enfin, dans le cadre du renouvellement du parc automobile régional, deux véhicules électriques utilitaires ont été achetés en 2012, permettant de réduire l'empreinte carbone sur la zone urbaine marseillaise particulièrement polluée.

→ Axes de progression : le PDA développe sa base de données statistique et cartographique et s'apprête à relancer une enquête mobilité, vers toujours plus de sensibilisation et... d'application !



Le saviez-vous ?

Les agents de la cellule Communication interne et de la Direction de l'Information ont engagé une démarche d'achat éco-responsables, modérant leur consommation de papier, lançant des marchés pour l'impression avec des critères d'éco-conditionnalité, utilisant du papier sans chlore, PEFC et comportant un label imprim'vert, réduisant le nombre de pages du magazine interne (de 32 à 24) et privilégiant la communication numérique. Les tee-shirts, casquettes et bobs, des objets promotionnels sont en coton organique labellisé EKO. Les sacs cabas, cartables et la bagagerie bénéficient du labellisé ZEPKO. Ces labellisations engendrent aujourd'hui un surcoût de 30 %.



TENDRE VERS UNE RÉGION EXEMPLAIRE

Les informer, ainsi que les habitants

La cellule communication interne joue ici un rôle primordial, usant des opérations ponctuelles, du magazine interne ou de l'intranet. En 2012, elle a ainsi organisé des ateliers sur l'éco-tourisme, l'éco-conduite, sur la découverte du vélo électrique... durant la semaine du développement durable ou celle européenne de la mobilité, elle a orchestré 4 jours de visites de l'éco-quartier de Beaulieu pour 50 agents... De nombreux articles sont aussi consacrés à la question, informant les agents sur des sujets généraux comme le changement climatique ou la stratégie pour la biodiversité, mais détaillant aussi ce qu'est la restauration bio, l'électroménager écologique ou la démarche "marchons vers l'école", présentant le Plan climat du parc régional naturel du Queyras ou les deux nouveaux lycées de la Région, relayant les témoignages de pratiques exemplaires de certains agents ou de retour d'expériences sur l'utilisation des chèques énergie renouvelable, sur des vacances en gîte... En 2013, 10 clips sur le Plan Climat Energie Régional ont été diffusés sur l'intranet, sensibilisant les agents sur les achats responsables, le transport ou l'alimentation.

La publication d'articles de journaux, de plaquettes en externe contribuent à la sensibilisation et à la diffusion de la culture développement durable auprès des habitants de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ce fut le cas lors de l'émission "Face aux citoyens", un plateau d'échanges en direct, sur le thème du changement climatique avec une personnalité du GIEC¹¹, grâce aussi à la publication de mémos dans les carnets de correspondances sur les Agendas 21, la restauration bio...

→ **Axes de progression : la Direction de l'Information s'inscrit dans toute démarche de réflexion engagée par l'Institution sur la mise en œuvre de critères "développement durable" dans les procédures de marchés publics.**

¹¹ Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

Le saviez-vous ?

Des toilettes sèches, la récupération des déchets, sont des pratiques valorisées par la Direction de l'Information durant le Printemps des lycéens. Cette manifestation a également été l'occasion d'une animation sur des stands autour de la thématique climat/air/énergie via des ateliers photo et arts plastiques.

Développer la culture de l'évaluation

La Région s'applique à mettre en œuvre dans son fonctionnement interne la culture de l'évaluation qu'elle promeut dans ses politiques. Pour les agents, cela suppose de rendre compte du travail effectué dans un fonctionnement transversal, car la démarche d'évaluation doit mobiliser autant que faire se peut l'ensemble des acteurs concernés par la conception, la mise en œuvre ou les effets des politiques évaluées.

Cette transversalité ne s'arrête pas aux agents. Dans l'évaluation, la place de l'usager et du citoyen, bénéficiaires directs ou indirects d'une politique publique, est centrale. Une conviction qui cependant ne se décrète pas mais nécessite des outils qui permettent l'expression de cette analyse citoyenne. Aussi la Délégation à l'évaluation travaille-t-elle à former les agents territoriaux et les partenaires à collecter et utiliser les données qui permettront de rendre compte d'une politique et de l'évaluer. Cette démarche a déjà porté ses fruits avec les directeurs de CFA¹² mobilisés sur l'évaluation des Agendas 21, les parcs naturels régionaux qui ont entamé un travail collectif à propos des problématiques d'évaluation, les Missions locales pour la production régulière de données sur les résultats de leur action, ou encore le réseau des PRIDES¹³ où les entreprises élaborent un tableau de bord commun. L'Agenda 21 s'attache à amplifier la dynamique d'évaluation dans les démarches de développement soutenable.

¹² Centre de formation d'apprentis.

¹³ Pôle régional d'innovation et de développement économique solidaire.



Au quotidien... On achète responsable !

La Région travaille à un mode de consommation responsable en agissant sur sa politique d'achat et de marchés publics. Celle-ci est bien évidemment cadrée par la loi qui exige les meilleures conditions économiques et impose des procédures précises pour passer un marché. Depuis deux ans, environ 15 % de la totalité des procédures lancées prennent effectivement en compte les préoccupations sociales et environnementales, à travers l'objet du marché, les clauses d'exécution ou encore des critères de candidature ou d'attribution.

Une prise de conscience qui a déjà permis de confier le marché des fournitures de bureau à une entreprise pratiquant la réinsertion sociale et employant des personnes handicapées : les Ateliers de la Ruche. L'acquisition des chemises de rangement est, elle, réalisée auprès de l'Atelier de Provence qui emploie des personnes reconnues travailleurs handicapés tandis que les nappes pour les manifestations protocolaires arrivent de l'Établissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) Saint-Jean. Cette façon de procéder est désormais ancrée dans les pratiques.

Des efforts constants sont menés dans certains marchés de prestations de traiteur qui prévoient désormais la nécessité de recourir à des jus de fruits biologiques, du thé et café issus du commerce équitable, ou des produits de saison pour les marchés des services généraux et ceux plus ponctuels des directions. De la même manière, les marchés d'impression et de reprographie prévoient systématiquement la possibilité d'utiliser du papier recyclé ou éco-labellisé.

Les marchés visant l'équipement des lycées intègrent également un critère de qualité environnementale valorisant les processus de fabrication, le conditionnement des produits, le transport ou encore le recyclage des matériaux usagés. Ce critère, qui se retrouve dans d'autres marchés est souvent pondéré entre 5 et 15 %.



Le saviez-vous ?

Le nettoyage des locaux et de la vitrerie de l'Hôtel de Région, de ses annexes et de ses antennes demande l'utilisation raisonnée de produits éco-labellisés et la mise en place de bonnes pratiques tant dans l'utilisation des produits que des matériels. Le marché relatif à l'acquisition de fournitures de bureau est également très précis sur les spécifications techniques "développement durable" attendues des produits : normes, matériaux recyclés, limitation des substances dangereuses... Deux marchés qui se distinguent par une grande prise en considération des prescriptions techniques concourant à la protection de l'environnement.

Enfin, en 2013, deux manifestations ont fait des efforts pour prendre en considération des objectifs du développement durable : le Printemps des Lycéens et des Apprentis et les Assises Nationales du Développement Durable. De nombreux marchés concourant à la réalisation de ces deux manifestations demandent un engagement dès la candidature à travers des certifications, et exigent une notice environnementale pointant précisément comment les candidats répondent à l'exigence d'éco-conception de la manifestation, suivant ainsi l'exemple des éco-festivals.

Point budget : 7,2 M€ attribués en 2012 dans le cadre de la commande publique durable.

➔ **Axes de progression : renforcer l'intégration des critères prenant en compte les objectifs de développement durable. Un travail commencé en 2011 qui doit être amplifié et formalisé en 2014 avec la constitution d'une direction dédiée.**

Le saviez-vous ?

Le budget consacré aux bouteilles d'eau distribuées a connu une réduction très importante : moins 84 % depuis 2008 ! En parallèle, l'installation de fontaines sur les lieux de travail favorise le réflexe "robinet".





... On dématérialise et on recycle !

La collectivité peut s'enorgueillir d'être la première Région en France à avoir dématérialisé des échanges avec la Trésorerie régionale via le protocole PES V2. Bien sûr, cela a eu un coût : 70 000 euros investis en 2012 pour acquérir les logiciels ou les certificats électroniques nécessaires. Et en retour une réelle économie de papier ! Dans les prochaines semaines, les justificatifs de paiement des subventions seront aussi transmis à la Trésorerie de façon dématérialisée.

Le saviez-vous ?

Entre 2010 et 2013, une maîtrise des impressions a permis de ramener le nombre de pages imprimées chaque année de 8 à 6,7 millions. Une belle économie de papiers qui semble avoir atteint un seuil puisque les chiffres se sont stabilisés depuis 2011.

Autre démarche toute simple et désormais acquise au quotidien : la mise en veille des écrans après un certain temps d'inactivité qui a permis d'économiser 250 kWh par an et par poste.

Point budget : 70 500 € dépensés. Economies réalisées à évaluer.

→ **Axes de progression : le redimensionnement de la salle informatique vers une salle économe en énergie est en projet.**

Côté fluide, la tendance est aussi à l'économie puisque la consommation de gaz a baissé de 30 % entre 2010 et 2011 et celle d'électricité de 7 %. Mais les prix de l'énergie étant ce qu'ils sont, la facture a, elle, augmenté de 3 %.



Le saviez-vous ?

En 2012, la Région a fait recycler 362 unités centrales. Le coût global ? 500 euros, pour un bénéfice de dépollution réel !

Inciter aux bonnes pratiques...

L'équipe du Bureau de Représentation de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur s'engage afin d'inciter les agents à adopter des pratiques exemplaires dans le cadre de la mise en place de l'Agenda 21.

→ **Axes de progression : limiter l'utilisation du plastique et utiliser des carafes d'eau, verres ou gobelets éco-conçus, utiliser du papier recyclé, mettre les ordinateurs en veille et favoriser l'usage de l'escalier pour limiter la consommation d'électricité, réfléchir aux moyens à mobiliser pour encourager les agents à venir en vélo ou en transport en commun : telles sont les bonnes pratiques**

Dans la gestion des bâtiments...

L'essentiel du patrimoine immobilier de la Région est constitué par les lycées et, depuis peu, par les aéroports. Comment avoir une gestion durable ?

Aéroports : améliorer le bâti et préserver la tranquillité des habitants

L'institution est désormais propriétaire de quatre aéroports¹⁴ et de l'aéroport d'Avignon-Provence, qui représentent 45 000 m² bâti... dans un état souvent vétuste. La Région s'est donc prioritairement engagée dans l'amélioration thermique ou dans la réalisation d'espaces accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Elle soutient aussi toutes les initiatives susceptibles de réduire l'impact sur l'environnement ; ce qui peut passer par l'achat d'un treuil pour le lancement des planeurs pour éviter le recours à un avion remorqueur comme sur l'aérodrome du Mazet de Romanin, mais aussi par des mesures de bruit - une première ! - dans le voisinage de l'aéroport d'Avignon-Provence, ou encore par le refus de nouvelles implantations d'activités de fret aérien ou de voltige. La tranquillité des riverains est un souci majeur de l'institution qui a d'ailleurs mis en place des réunions régulières avec les associations locales. Ce souci passe aussi par la volonté d'encourager l'ouverture des structures au public car les 539 hectares concernés proposent d'agréables lieux de promenade, sous conditions de respect des règles de sécurité.

¹⁴ Berre-La Fare, Mazet de Romanin, Château-Arnoux, Saint-Auban et à partir de 2013, Vinon-sur-Verdon.



Lycées : performance énergétique et confort des usagers

→ Axes de progression : lancement d'une réflexion globale sur les mesures de préservation nécessaires sur l'ensemble des terrains.

Dans l'attente des résultats, la Région s'est déjà engagée dans un travail concret : une analyse poussée de l'impact d'un projet de zones d'activités aéronautiques de 16 hectares au nord de l'aéroport d'Avignon, projet compensé en faveur de la faune.

700 000 € ont déjà été engagés pour mettre en place un réseau de collecte des eaux pluviales, refaire et agrandir les bassins de rétention et... garantir la préservation de la nappe phréatique qui se trouve directement sous l'aéroport d'Avignon.

Point budget : 2,7 M€ (aéroport et aérodromes) dont 10 % estimés pour le développement durable.

Le saviez-vous ?

Les éleveurs ovins viennent faire paître leurs troupeaux sur les terrains des quatre aérodromes de la Région. Du gagnant-gagnant puisque pour l'aérodrome c'est l'entretien assuré des terrains !



La Région a en charge de construire, entretenir, rénover et gérer ces bâtiments tout autant que leurs espaces extérieurs ou logements de fonction, en se préoccupant des performances énergétiques mais également du confort des occupants.

Pour y parvenir, elle a mis en place des règles et des outils. Toutes les nouvelles constructions sont évidemment classées BBC (bâtiment basse consommation). Mais l'institution va plus loin en réalisant des audits pour évaluer ces constructions au regard de son référentiel précis Qualité Environnement du Bâti (61 travaux engagés, dont 47 conséquents en 2012-2013), ou encore en s'appuyant sur le référentiel type Bâtiments Durables Méditerranéens (17 projets engagés, dont 5 en labellisation argent et 9 en bronze, comme le lycée international de Manosque). Car l'importance des spécificités environnementales a bien été comprise. La collectivité a ainsi remarqué que les aménagements d'espaces extérieurs qui ne prenaient pas en compte les particularités botaniques et climatiques régionales occasionnaient des frais d'entretien importants et étaient potentiellement trop consommateurs d'eau. D'où un programme expérimenté en 2012-2013 qui a permis d'établir un référentiel sur cette question.

En 2012, deux nouveaux lycées BBC ont été inaugurés : la Fourragère et Drap. Ont été également réalisés : l'installation de protections solaires sur l'espace de la demi-pension et l'aménagement paysager au lycée hôtelier de Marseille ; l'amélioration de la qualité énergétique des 11 logements de fonction du lycée Aix-Valabre à Gardanne ; la réfection des espaces extérieurs du lycée CFA Victor Hugo à Carpentras ; le changement des menuiseries extérieures au lycée La Ricarde à l'Isle-sur-la-Sorgue ; l'isolation thermique du lycée viticole d'Orange, la rénovation de la chaufferie et des réseaux de chauffage au lycée Paul Valéry de Menton, la rénovation de menuiserie de certains bâtiments et l'installation d'un brise-soleil au lycée Thierry Maulnier à Nice.



Le saviez-vous ?

La Région a mis en place le Plan Economie Eau Energie, aussi appelé P3E, pour procéder à des réhabilitations énergétiques. Le plan se déroule en trois temps : audit, mise en œuvre des travaux et réalisation d'une feuille de route pour les années à venir... En 2012-2013, 88 audits énergétiques ont été réalisés, 59 ont été présentés à chaque établissement concerné. 34 subventions ont été attribuées pour plus de 500 000 € !

Les opérations lourdes de réhabilitation ou d'extension des lycées sont l'occasion pour la Région de mettre en place des outils de démocratie participative, sous la forme de Conseils d'administration élargis. Ils permettent à la Région à la fois de présenter les différentes étapes des projets retenus et, ce faisant, de recueillir l'avis et les suggestions des principaux usagers impactés. L'année scolaire 2012-2013 a ainsi donné lieu à la convocation de 8 de ces CA extraordinaires dans les lycées suivants : Golf Hôtel (Hyères), Rouvière (Toulon) ; Dominique Villars (Gap), Diderot (Marseille), Joliot-Curie (Aubagne), Val de Durance (Pertuis), Carmejane (Digne) et Audiberti (Antibes).

Le saviez-vous ?

La suppression des chaufferies fioul est en cours. Plusieurs projets ou études ont été lancés : ainsi, le lycée Honoré Romane d'Embrun sera raccordé au réseau de chaleur bois municipal, une chaufferie bois sera créée au LEGTA Carmejane au Chaffaut (04) et les chaufferies des lycées de Gap (Aristide Briand), Pertuis (Val de Durance), Lorgues, Marseille (Montgrand) et le LEGTA d'Aix-Valabre à Gardanne passeront au gaz naturel.

La Région monte actuellement un marché d'installation et de maintenance de matériel de climatisation plus performant d'un point de vue énergétique. Ce marché sera lancé à compter de 2014 pour un montant global d'un million d'euros sur trois ans. La Région continue de pratiquer le tri sélectif de ses déchets de chantier, avec possibilité de vérification grâce aux bordereaux de suivi. Elle a également mis en place une requête informatique permettant d'éteindre les postes informatiques à distance. Par ailleurs, la Région met à disposition ses réseaux informatiques, ses fils d'infrastructures physiques, pour les systèmes communicants qui pilotent les équipements techniques des bâtiments (chaudières, centrales de traitement d'air, éclairage, etc.), ce qui permet une meilleure gestion de l'énergie et des fluides sur son patrimoine bâti.

Egalement, la Région veille à ce que toutes les constructions neuves répondent aux normes d'accessibilité des personnes handicapées. Elle met aux normes les établissements existants à l'occasion des opérations de rénovation et engage les travaux nécessaires à l'accueil des élèves handicapés dans les établissements. À ce jour, les travaux de mise en accessibilité de 78 lycées ont été votés, pour un budget de 21 M€.

Point budget : au total en 2012 : 6,6 M€ au titre des études et programmation, 48,4 M€ pour l'amélioration des conditions d'accueil, 39 M€ au titre de la maintenance des bâtiments, 6,2 M€ pour la qualité environnementale et le développement durable et 7,8 M€ au titre de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

➔ Axes de progression : dans le cadre de l'Agenda 21, la Direction des lycées envisage de travailler à l'amélioration des pratiques internes.



LES POLITIQUES PUBLIQUES





COMMENT LA RÉGION CONTRIBUE-T-ELLE À AMÉLIORER LES CONDITIONS DE VIE ET L'ÉPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS ?

LES POLITIQUES PUBLIQUES

Le saviez-vous ?

La Région met en œuvre le droit à l'éducation permanente, les EOEP : Espace Ouvert d'Éducation Permanente. Envie de découvrir de nouveaux savoirs, de mieux comprendre le monde qui nous entoure, d'être un citoyen actif ou d'être sensibilisé au développement durable ? Sur le territoire, 29 structures proposent animations, informations... accueillant plus de 4 000 usagers chaque année !
www.regionpaca.fr/formation/service-public-regional-de-formation-permanente-et-dapprentissage/espaces-ouverts-education-permanente/les-sites-oeep.html

Le saviez-vous ?

Au Numéro Vert 0800 600 007, les chargé(e)s d'information du CARIF Espace Compétences, organisme partenaire de la Région, répondent aux questions des publics sur la formation, les emplois d'avenir, la VAE : modalités d'accès, financement...

En savoir plus

<http://www.emploiinformationpaca.org/fr/espace-public/accueil.aspx>

La formation et l'apprentissage constituent des compétences essentielles de la Région. Ce sont des outils privilégiés pour permettre l'épanouissement humain, un des piliers du développement durable. Par souci de cohésion sociale et de solidarité, la Région priorise les personnes sans qualification ni emploi, au plus près des territoires. Ce service public régional poursuit l'objectif pratique d'élever les niveaux de connaissance et de qualification de l'ensemble de la population. Il fonde son activité sur des principes fondamentaux de lutte contre les discriminations, de solidarité, de proximité, de gratuité et d'égalité des chances.

En faisant de la formation un droit pour tous

Jeunes ou adultes, en début de carrière professionnelle ou à un tournant, salariés ou personnes en recherche d'emploi : tout le monde peut être concerné par la formation. Le champ d'intervention est immense et la Région prend soin de rappeler que se former est un droit pour tous afin de créer les conditions de la "continuité professionnelle" sur le territoire.

Signé le 27 janvier 2012, un document sert de fil rouge, le CPRDFP¹⁵, synthétisant les objectifs de tous les partenaires et articulant les politiques menées à différents niveaux (Région, Etat, Pôle Emploi...) pour une politique cohérente, complémentaire et efficace. Ce document est exigé par la loi¹⁶. La Région est allée plus loin, en associant tous les acteurs à la démarche. Une mission spécialement dédiée au suivi et à l'évaluation a été créée début 2012. Il ressort d'ores et déjà du suivi des 33 chantiers du CPRDFP que le contrat favorise une forte collaboration politique et technique entre les acteurs impliqués dans l'accompagnement des publics, que le Service Public de l'Orientation facilite la mise en synergie des professionnels et que de nouveaux partenariats soient signés avec les branches professionnelles.

Tandis que l'Espace Territorial d'Accueil, d'Information et d'Orientation Professionnelle (ETAIOP) a pour objectif l'accompagnement des personnes dans leur recherche (dont notamment les Services d'Orientation Professionnelle mis en réseau dans 33 lieux et qui ont accueilli près de 8 000 jeunes en 2012 pour 3,3 M€), l'Espace Territorial d'Accès à la Qualification (ETAQ) prépare aux certifications et développement de compétences professionnelles. En 2013, 51 220 personnes sont formées dont près de 32 000 apprentis.

Point budget : plus de 300 M€ investis annuellement.

¹⁵ Pour en savoir plus : Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles, 2011-2015. <http://www.cprdf-paca.fr/>

¹⁶ La loi du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie.



En savoir plus

<http://www.regionpaca.fr/formation/service-public-regional-de-formation-permanente-et-dapprentissage/programme-regional-dapprentissage/le-programme-regional-dapprentissage.html>

En ouvrant l'apprentissage

La décroissance du nombre d'apprentis depuis 2007 sous l'effet conjugué de la démographie et de la réforme de la voie professionnelle, s'est accélérée en 2012 suite aux conséquences de la crise financière de 2008. Au 31 décembre 2012, c'est une baisse de 3.7 % des effectifs d'apprentis qu'accuse la région. Mais l'évolution la plus marquante entre 2007 et 2011 est la hausse générale des niveaux de formations proposées. Six domaines représentent 94 % des effectifs apprentis : Services aux Personnes (21 %), Mécanique, Electricité et Electronique (17 %), Transformations (17 %), Génie civil, Construction, Bois (15 %), Echanges et Gestion (15 %), Agriculture, Pêche, Forêts et Espaces Verts (9 %). 67.5 % sont des hommes (tradition masculine ou féminine selon les formations).

Le saviez-vous ?

L'ambition de la Région est d'améliorer l'accueil et le suivi des personnes handicapées en formation. En 2013, la Région et l'AGEFIPH¹⁷ PACA Corse ont renouvelé pour 4 ans la convention cadre relative à la formation et à la qualification des personnes handicapées, rejoints par le FIPHP¹⁸. Un réseau des référents handicap au sein des CFA axé sur la formation des référents, des rencontres d'échanges et de pratiques fonctionne depuis 4 ans. Le travail entamé commence à porter ses fruits puisqu'en 2012, 210 apprentis reconnus travailleurs handicapés étaient inscrits en CFA, soit 60 de plus qu'en 2011 et que 69 référents représentant 43 CFA ont été formés. D'une manière plus globale, le bilan 2012 de la convention avec l'AGEFIPH-FIPHP fait apparaître que 1 184 personnes en situation de handicap ont bénéficié d'une formation.

➔ **Axes de progression : accroître le nombre de personnes handicapées dans les dispositifs, afin de garantir, au-delà de l'égalité des droits, une réelle égalité des chances.**

En accompagnant les apprentis

La Région intervient à différents niveaux pour améliorer les conditions de vie des apprentis. 2 M€ ont permis d'alléger le coût du premier équipement pour les familles. 583 demandes d'apprentis en difficulté ont été instruites entre septembre 2011 et août 2012 pour une participation aux frais de transport, d'hébergement, de restauration et de santé. Neuf projets permettant à des apprentis de réaliser des stages dans un pays de l'Union européenne ont été accompagnés à hauteur de 192 074 €. La lutte contre l'illettrisme est également à l'œuvre par la production d'outils adaptés. Enfin, la Région apporte son soutien à des projets qui stimulent la créativité des apprentis. En 2012, 15 "projets de vie apprentie" portés par 6 CFA ont été soutenus, portant sur des thèmes tels que l'engagement citoyen, la prévention santé... et le développement durable !

En agissant pour la formation professionnelle continue

En 2012, plus de 27 169 stagiaires ont été accueillis par 175 organismes de formation financés par la Région. Tous ont été concernés par des objectifs transversaux dont la citoyenneté et la sensibilisation au développement durable que la Région a imposé dans le cahier des charges, et le respect des exigences formulées par l'institution dans la démarche Qualité Responsabilité Sociale et Environnementale pour l'Apprenant Usager (RESEAU).

Point budget : Près de 93 M€ répartis en différents programmes.

Le saviez-vous ?

90 % des stagiaires en formation professionnelle finissent leur parcours ou en sortent pour accéder à un emploi et 85 % acquièrent une certification qualifiante.

¹⁷ Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées.

¹⁸ Fonds pour l'insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique.

En savoir plus

Des formations pré-qualifiantes, qualifiantes et professionnalisantes, concernant 12 551 stagiaires en 2012 pour un financement de 42 M€, sont accessibles aux jeunes de 16 à 25 ans et aux demandeurs d'emploi. Les chiffres sont stables entre 2012 et 2013. Le Parcours de Formation Accompagné, dispose d'un volet accompagnement renforcé (hébergement, restauration, appui psychopédagogique) : il a bénéficié à 4 571 stagiaires, pour un financement de 35 M€ en 2011-2012. L'Accès aux Premiers Savoirs a concerné 7 981 personnes pour 17,6 M€ en 2013. On note une forte augmentation des personnes accueillies.



En aidant le déploiement des formations sanitaires et sociales

De nouveaux accords cadre ont été votés en juin 2012 pour faciliter l'accès à des formations et diplômes de l'enseignement supérieur. Le public prioritaire est composé de personnes connaissant des difficultés d'accès ou de retour à l'emploi, en reconversion professionnelle, de salariés fragilisés par un contrat précaire ou un temps partiel subi ou encore de personnes s'engageant dans une démarche de promotion sociale.

Depuis 2012, les formations proposées aux jeunes sans emploi ni qualification et aux adultes demandeurs d'emploi ou en emploi précaire de l'Espace Territorial d'Accès aux Premiers Savoirs (ETAPS) contiennent des modules renforcés sur les enseignements fondamentaux¹⁹.

Le saviez-vous ?

Le public fréquentant les ETAPS - Espace Territorial d'Accès Aux Premiers Savoirs - a progressé de 26 % depuis sa création en 2006 (7 981 en 2012), singulièrement à Marseille où la progression est encore plus importante. Plus de 2/3 des jeunes reçus - 80 % ont moins de 26 ans - ne possèdent à leur arrivée aucun diplôme. Trois mois après la fin de leur formation, 9 % des stagiaires ont trouvé un emploi.

La convention renouvelée avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse permet d'utiliser le dispositif ETAPS pour une meilleure prise en compte des publics sous-main de justice. Elle permet par ailleurs à des jeunes en rupture de parcours de se projeter à nouveau avec l'appui de leurs missions locales (service public assurant l'insertion professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire).

Point budget : 1,2 M€ en 2012, stabilisé en 2013.

Dans un contexte notamment marqué par la pénurie de professionnels diplômés, la Région a engagé une politique d'augmentation des quotas et capacités d'accueil, financée sur fonds propres. Ainsi, 844 places supplémentaires de formation préparant aux diplômes d'infirmier, de psychomotricien et d'ergothérapeute ont été créées et financées depuis 2008. Ceci a permis d'augmenter les effectifs de 37 % depuis la rentrée scolaire 2007/2008. De même, 620 places supplémentaires pour les formations d'aides-soignants, d'auxiliaires de puériculture, d'ambulanciers et d'aides médico-psychologiques ont été créées. Ces dispositifs ont permis l'accès à la formation de 14 000 élèves et étudiants dont 11 762 dans les filières sanitaires et 2 467 dans les formations initiales du travail social. Le nombre de diplômés effectifs recensé par la filière infirmiers en juin 2012 fait état de 86 % de réussite en Région.

Point budget : 61 M€ annuels.

Afin de promouvoir l'égalité des chances et la lutte contre les inégalités en matière d'accès à la formation, un effort important a été engagé pour développer un dispositif de formations préparatoires aux concours et assurer la gratuité totale des formations de niveau V (aide-soignant, auxiliaires de puériculture, ambulancier, aide médico-psychologique). Celles-ci ont été transférées sans financement. Cette politique de gratuité répond aussi à l'insertion et à la qualification des personnes les plus éloignées de l'emploi, vers des emplois pérennes. Ces résultats s'appuient sur un partenariat renforcé avec Pôle Emploi et les missions locales. En 2012, 72 % de la capacité d'accueil des formations aide-soignant, auxiliaire de puériculture, ambulancier, a donné lieu à la gratuité. À compter de septembre 2013, la Région a décidé de garantir l'accès gratuit aux qualifications de niveau V pour tous les publics en formation initiale à l'exception des salariés. Grâce à ces dispositifs, 2 938 élèves dans les formations de niveau V et 1 737 personnes ont bénéficiées d'une préparation au concours.

Point budget : environ 10 M€ pour la région ; 2,5 M€ pour le Pôle Emploi.

¹⁹ C'est un des quatre espaces déclinant le service public de la formation sur tout le territoire avec les ETAIOP (Espace Territorial d'Accueil, d'Information et d'Orientation Professionnelle), les ETAQ (Espace Territorial d'Accès à la Qualification) et les EOEP (Espace Ouvert d'Education Permanente).





En renforçant la gouvernance et la participation des usagers

Face aux difficultés financières croissantes des étudiants, la Région a mis en place un ensemble de mesures contribuant à sécuriser les parcours de formation, à prendre en compte l'environnement social des étudiants et à proposer des aides adaptées à la diversité des statuts des personnes en formation. A cet effet, la Région a déployé, en plus de la bourse régionale d'études, l'indemnité régionale d'études pour les bénéficiaires des minimas sociaux, les demandeurs d'emplois indemnisés ou non, ainsi que les salariés à temps partiel. Pour l'année scolaire 2012/2013, 6 755 aides individuelles ont été accordées soit un effectif de 48 % d'étudiants boursiers. Ce dispositif a été revalorisé pour l'aligner sur celui de l'enseignement supérieur. En complément, un fonds social régional prévient les ruptures et soutient les jeunes en situation de précarité financière. Par ailleurs, l'accès aux aides régionales en matière de transport, santé, logement, culture et sport est également facilité : élargissement de la carte ZOU aux périodes de stage, programme d'aide à la mobilité étudiante (PRAME) dédié au Sanitaire et social.

Point budget : 24 M€ au titre des bourses.

➔ **Axes de progression : les retours des étudiants délégués sont désormais pris en compte dans le projet "Moderniser sans exclure" (MSE) car l'ouverture de la démarche participative au secteur sanitaire et social a été voté en juin.**

Enfin, compte tenu de l'état de vétusté, d'exiguïté et d'inadaptation des établissements de formation transférés, la Région a mis en œuvre une politique patrimoniale qui permet la construction, l'acquisition et la rénovation des établissements de formation. En 2012/2013, le bâtiment acquis par la Région pour installer l'Institut de Formation du Groupement d'Intérêt Public des Etablissements de Santé d'Avignon et du Pays du Vaucluse (GIPES) a été livré. D'autres projets sont en cours à Brignoles, La Garde, Marseille et Gap.

Point budget : 19 M€ votés entre 2008 et juin 2013 (dont 13 M€ dans le cadre du Programme Pluriannuel d'Investissements).

Le Comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle assure une gouvernance partagée entre tous les partenaires, associant employeurs et salariés autour du CPRDFP²⁰. Pour que l'offre de formation soit au plus près des besoins des publics et qu'elle prenne en compte les évolutions des filières, la Région a mis en place une structure permettant la concertation au plus près des territoires : les Conférences Territoriales Education, Formation, Emploi, Economie (COTEFE). Elles se déroulent désormais dans les 10 bassins d'emploi définis par l'INSEE. Depuis la rentrée 2012, les travaux des COTEFE et de la commission suivi-évaluation du CPRDFP alimentent la construction d'une grande partie de la prochaine commande publique de formation professionnelle. Par exemple, l'éco-construction dans les deux COTEFE Alpines, les filières agricoles sur le COTEFE de Toulon Brignoles, le tourisme durable sur le COTEFE de Nice Menton... Ces groupes permettent une mise en réseau (informelle) de tous les acteurs d'une filière qui ont peu d'occasion de se rencontrer par ailleurs (notamment le croisement d'acteurs économiques et d'acteurs de la formation).

Etre acteur de sa formation est un élément incontestable de citoyenneté et d'épanouissement. La Région veille au rôle des délégués stagiaires et a lancé une recherche-action pour permettre l'expression des usagers des formations. Elle a notamment poursuivi l'expérimentation "Délégués-auditeurs-qualités" entamée en 2012 en synergie avec la démarche Qualité RE.S.E.A.U (REsponsabilité Sociale et Environnementale pour l'Apprenant Usager).

➔ **Axes de progression : élaboration d'un référentiel avec des indicateurs usagers afin d'aboutir à terme à la création d'un "label qualité apprenant". Le colloque "S'écouter pour changer" du 18 avril renforce ce volet en proposant d'autres objectifs pour l'expression des usagers.**

²⁰ Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation Professionnelle.



En développant des démarches spécifiques pour l'amélioration en continue

La démarche Qualité RE.S.E.A.U (REsponsabilité Sociale et Environnementale pour l'Apprenant Usager) regroupe l'ensemble des exigences de la Région envers les organismes de formation. Elle est structurée autour de trois axes : la qualité du service rendu aux apprenants, le management et la maîtrise de la qualité, la responsabilité sociale et environnementale. Amorcée en 2011, cette démarche est montée en puissance en 2012 (128 organismes de formation, soit 75 % et 32 CFA, soit près de la moitié d'entre eux) et se poursuit en 2013. Les premiers audits finaux ont eu lieu en 2013 et vont permettre l'attribution d'attestations "Qualité RESEAU". La forte participation des équipes (186 participants en 2012, 144 à juin 2013) à des modules de professionnalisation sur les items du développement durable contribue à l'atteinte des enjeux, tels que : l'intégration des notions de développement durable dans les modules de formation, la mesure de l'impact environnemental d'un organisme de formation, la mise en place des conditions d'hygiène et de sécurité dans la structure de formation, la sensibilisation au développement durable...

Point budget : 1,4 M€ consacrés à la démarche rénovée.

De 2009 à 2012, la Région a lancé le programme "AGIR, 100 lieux de formations exemplaires". Il s'agissait de décliner le développement durable tant sur les bâtiments que sur la sensibilisation des personnels ou l'intégration dans le contenu pédagogique. 60 établissements ont répondu à l'appel mais seulement 15 sont parvenus à mener à terme ce projet extrêmement ambitieux, le déroulé se révélant trop complexe. Cependant, les 15 "lauréats" affichent des résultats de qualité : des réhabilitations énergétiques dépassant parfois les objectifs européens assignés pour... 2050 ! Au total : des formateurs formés, des équipements pédagogiques complets et exemplaires et 20 000 apprenants ayant bénéficié de contenus de formation intégrant les champs du développement durable.

Enclencher la démarche Agenda 21 dans les CFA, les engager à faire du développement soutenable le fil conducteur de leur politique : telle est l'ambition de la Région pour les 73 CFA du territoire. Pour y parvenir, la Région a annexé aux conventions la liant pour cinq ans aux structures et qui viennent d'être renouvelées, un contrat de progrès identifiant les axes forts où figure en place prioritaire le développement durable. 11 nouveaux CFA (3 514 apprentis) se sont inscrits dans la démarche en 2012, s'ajoutant aux 15 autres (10 593 apprentis) qui étaient entrés dans le dispositif Agenda 21 en 2011 et qui ont déployé leur plan d'action cette année. Fin 2013 de nouveaux établissements seront accompagnés. Les expériences précédentes ont permis d'identifier les points de tension : si la participation des CFA est généralement bien acquise, l'ouverture aux autres parties prenantes est parfois plus difficile. Ainsi les maîtres d'apprentissage restent à impliquer dans la démarche Agenda 21. Le rythme alterné des apprentis complexifie leur participation dans les comités de pilotage.

Point budget : 7 000 €/établissement.





Le saviez-vous ?

Le programme de formation régional de 2011-2012 a été enrichi d'offres dans les domaines du BTP et de l'éco-construction grâce à des propositions de l'Institut Régional de Formations à l'Environnement et au Développement Durable. Cet institut, dont la Région a suscité la création en 2009, est un véritable incubateur de nouvelles formations. Il propose, entre autres projets : le développement de l'éco-citoyenneté dans les ETAPS, ou encore des formations pour les ressourceries... En 2012, 81 apprentis se sont formés au CFA-MEDD (en Agenda 21) <http://www.irfedd.fr/>

La Région encourage par ailleurs tout ce qui stimule une citoyenneté active en favorisant activités ou découvertes culturelles et sportives. Elle finance par exemple des modules sportifs en complémentarité avec le parcours de formation aux Premiers Savoirs (ETAPS²¹), une action qui a concerné 967 stagiaires et bénéficié d'une aide régionale de 258 431 € en 2012 ; des programmations culturelles pour enrichir des ateliers bénéficiant à 50 stagiaires pour 33 600 € d'aide ; la création d'un journal mobilisant 8 organismes de formation et 80 stagiaires - imprimé sur du papier recyclé ! - sur le territoire de Nice Saint-Laurent-du-Var et Cagnes-sur-mer ayant bénéficié d'un soutien de 36 675 € en 2013 ; un atelier jeu citoyen ; une action de coopération internationale menée par des jeunes stagiaires etc.

²¹ Espaces Territoriaux d'Accès aux Premiers Savoirs.



COMMENT LA RÉGION AGIT-ELLE POUR AMÉLIORER LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ?

En favorisant l'expression de tous et l'équité sociale

Le 29 octobre 2012, la Charte régionale de la démocratie a été adoptée, résultat des "Etats généraux" et des "Fabriques" de la démocratie organisés sur tout le territoire en 2011. Cette démarche impulsée par l'institution vise à insuffler une nouvelle dynamique au processus, à permettre une concertation à laquelle tout le monde puisse participer, quels que soient son âge, son sexe, son lieu d'habitation ou son niveau de formation. Ce faisant, la Région met en œuvre sa conviction que la démocratie participative est un élément fondamental du développement durable : c'est elle qui permet de construire des politiques établies sur des enjeux partagés par tous et nourries par les compétences de chacun. La cohésion sociale passe aussi par l'équité au quotidien. Aussi de nombreux dispositifs ont été mis en place pour lutter contre les discriminations au sein des diverses politiques publiques. Ils sont notamment issus de l'élaboration de la Charte régionale pour la prévention et la lutte contre les discriminations, ou encore du plan d'actions lié à l'adoption de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale.

Le saviez-vous ?

Environ 150 000 personnes ont bénéficié en 2012 de l'équivalent de 18 millions de repas distribués par la banque alimentaire sur l'ensemble du territoire, dont une proportion importante de demandeurs d'emploi en situation de grande précarité, de femmes seules avec enfants, de travailleurs pauvres et retraités à faibles revenus. La Région intervient pour professionnaliser le personnel organisateur et développer des échanges en réseau, ainsi que sur la logistique des actions (équipements, aménagements des locaux)²².

²² Via une convention triennale qui lie aux cinq banques alimentaires départementales depuis 2009.

Le saviez-vous ?

“Prêts, partez” permet d’aider au départ en vacances d’enfants et d’adolescents issus de milieux défavorisés. Elle est coordonnée par l’Union Nationale des Associations de Tourisme et développée en partenariat avec la CAF. 155 enfants ont bénéficié de 2 072 journées de vacances en 2012-2013
<http://www.regionpaca.fr/actualites/detail-actualite/article/pret-partez-cest-reparti-pour-les-vacances-2013.html>

En permettant à tous de faire du sport, de partir en vacances ou de circuler

Favoriser l’équité, c’est enfin permettre l’accès de tous à différentes pratiques en levant les obstacles financiers. La Région a défini ici trois domaines où elle pouvait intervenir de manière concrète : la pratique sportive en soutenant le développement des activités sur l’ensemble des territoires défavorisés²³ ; l’usage des transports collectifs en poursuivant en 2012 l’amélioration de la tarification grâce à la carte ZOU et aux partenariats territoriaux sur les réseaux TER ou en mettant en place des crédits mobilités pour aider financièrement les jeunes en difficulté d’insertion qui, cette année, a permis d’octroyer plus de 11 500 aides pour un budget de 870 000 €) ; et l’accès aux vacances en aidant au départ des publics défavorisés. Des prix attractifs sont accordés aux jeunes de 6 à 17 ans pour séjourner dans des centres de vacances dans le cadre de l’opération “Prêts, partez”. Les établissements touristiques (hébergements, équipements et sites touristiques) sont soutenus pour accueillir les clientèles handicapées ; Provence-Alpes-Côte d’Azur est ainsi toujours la cinquième région de France en nombre de sites labellisés “Tourisme et handicap” (338 au 30 juin 2013). Le Schéma régional du tourisme 2012-2016 prévoit une aide à l’emploi qui permettra aux destinations touristiques de déployer une offre accessible sur leur territoire au travers du nouveau label “destination pour tous”.

Point budget : pour le tourisme social, 300 000 € ; pour le sport pour tous 220 000 € pour la tarification ZOU et les crédits mobilités 17 M€.

²³ Via une intervention dans le cadre de la Politique de la Ville et des Contrats Urbains de Cohésion Sociale où la contribution régionale a été de 161 000 € en 2012.



En développant des programmes d’alimentation et de santé en faveur de l’équité sociale

Les Maisons régionales de la santé (en partenariat avec l’Agence Régionale de Santé, ARS) sont des projets d’établissements structurants, visant le déploiement de l’offre de santé au plus près des publics pouvant en être éloignés, et le maintien de professionnels de santé. 14 projets ont été votés en 2012 dont 6 pour l’aide à la construction (BBC) avec des préconisations énergétiques, environnementales et d’accès aux personnes handicapées et 8 pour l’aide à l’équipement et l’aménagement.

Point budget : 2.2 M€ pour 2012.

La Région aide également les établissements d’accueil des personnes âgées et personnes handicapées, aux côtés des Départements et de l’ARS. Ce sont au total 361 lits créés pour les personnes âgées (3 projets aidés) et 89 pour les personnes handicapées (4 projets aidés) entre 2012 et 2013.

Point budget : 1.2 M€ environ.

Enfin, la Région contribue à la prise en compte d’une alimentation équilibrée pour tous, notamment par l’éducation nutritionnelle auprès des jeunes. 21 projets concernant des ateliers nutrition, l’éducation thérapeutique (prévention du diabète) ou encore l’intégration du BIO dans les universités par le CROUS ont été aidés, pour le bénéfice de 105 000 jeunes concernés.

Point budget : 316 630 €.

**Le saviez-vous ?**

ZOU permet de bénéficier de tarif particulier sur les TER. Avec ZOU études, les jeunes peuvent voyager entre leur domicile et leur lieu d’étude pour 15 € par an et bénéficier de 50 % sur tous les autres trajets. ZOU est ouvert à tous et permet de bénéficier de 50 % sur tous les déplacements, d’un bonus de 75 % pour 10 trajets privilégiés... et d’en faire profiter ! Trois accompagnateurs peuvent en effet bénéficier des 50 %. Comment ? En achetant une carte à l’année qui coûte 15 € pour les moins de 26 ans et 30 € au-delà.
<http://www.regionpaca.fr/transport/zou.html>



En réaffirmant le droit au logement performant pour tous

Le coût et la précarité énergétique des logements constituent autant d'obstacles à l'épanouissement des êtres humains : la Région a décidé d'utiliser le programme RHEA (Réhabilitation Habitat Energie Amélioration) pour aider à la réhabilitation des logements sociaux parmi les plus énergivores. À la fin du premier semestre 2012, 40 conventions ont été signées avec des organismes HLM afin de procéder à la rénovation énergétique de 3 690 logements et de participer à l'acquisition-amélioration énergétique de 421 logements qui viendront enrichir le parc social.

Dans cette même logique d'affirmation d'un droit au logement pour tous, la Région a décidé de s'engager dans le développement de l'habitat participatif dont le principe est l'implication des futurs habitants dans la conception et la gestion de leurs logements. Elle a souhaité compléter son cadre d'intervention en juin 2013, afin d'accompagner les collectivités locales, de favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle des projets en soutenant la production de logements sociaux, et enfin, de soutenir des programmes exemplaires en matière de qualité environnementale des bâtiments, d'économie d'énergie, de production de déchets, et de prélèvements sur les ressources naturelles.

Le saviez-vous ?

Le 4 décembre 2012, l'institution a organisé une matinée d'échange sur le logement des jeunes, et a lancé à cette occasion un appel à manifestation d'intérêt. 21 dossiers ont fait l'objet d'une aide régionale en 2013, pour 179 logements touchés in fine et un coût de 421 250 € au 1^{er} semestre 2013.

La Région apporte son soutien aux Compagnons Bâisseurs²⁴, pour des projets d'auto réhabilitation accompagnée et de médiation locataires/bailleurs en inscrivant fortement cette démarche dans les principes du développement durable. Les équipes sont notamment formées à l'amélioration des connaissances des techniques et matériaux écologiques pour la mise en œuvre de travaux de maîtrise énergétique. Les objectifs de ces actions sont multiples : rendre les logements décentes et favoriser le maintien dans les lieux, mais aussi permettre aux ménages les plus précaires de se réapproprier leur habitat et leur cadre de vie, tout en levant les freins à une insertion durable et citoyenne. Résultats, dans les Bouches-du-Rhône, et notamment sur Marseille, 182 familles et ménages, et 40 dans le Var, toutes bénéficiaires à plus de 80 % du RSA, ont participé à des chantiers sur leur habitat, sur la base de l'entraide et du bénévolat accompagné par des professionnels. Les animateurs du projet font face à une demande très importante d'intervention, allant au-delà de leurs capacités actuelles.

Point budget : 171 000 €.

Le saviez-vous ?

60 000 jeunes se sont investis en 2012/2013 dans des projets de convention de vie lycéenne et apprentie. Environ 10 % des projets portaient sur la thématique spécifique du développement durable. L'institution régionale s'engage dans ce dispositif qui encourage l'esprit de solidarité et de tolérance, l'apprentissage de l'autonomie, l'émergence de talents autour de projets collectifs éducatifs construits avec le tissu associatif local : un engagement culturel et citoyen pouvant être un facteur déterminant pour prévenir les risques de rupture.

→ Axes de progression : en 2013, l'appel à projets CVLA a été révisé et le critère développement durable y a été renforcé.

Point budget : 1,1 M€.

²⁴ En partenariat avec la Fondation Abbé Pierre, les Conseils généraux et la Fondation de France.



COMMENT LA RÉGION AGIT-ELLE POUR FAIRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE UN LEVIER POUR L'EMPLOI ?

En aidant à la continuité professionnelle

La Région est convaincue que l'emploi est un élément fondamental de l'amélioration du niveau de vie des habitants et, par conséquent, de leur épanouissement. Elle a donc développé des dispositifs innovants pour créer des emplois et, mieux, elle utilise ces dispositifs pour démontrer que le développement durable est générateur d'emplois. C'est notamment le cas du dispositif cadre "Contrat Régional pour l'Emploi et une Economie Responsable", déployé sur la période 2011-2014. CREER a permis d'introduire dans la politique emploi de la Région les dimensions de l'économie verte et de la Responsabilité Sociétale des Entreprises. Il a permis la création de postes d'agents de développement destinés à être pérennisés dans les domaines du tourisme, de la formation et du développement soutenable ou la mise en place d'un fonds d'expérimentation emploi favorisant l'innovation sociale.

De même, le tiers des emplois créés (157 au total en 2012 pour 225 projets soutenus) dans le cadre de l'opération "Activités nouvelles, nouvelles compétences" (qui vise la rencontre entre demandeurs d'emploi et des porteurs de projets "dormants") concerne le secteur du développement durable. Egalement, le Fonds d'Intervention Régional pour l'Investissement Social (IRIS), mis en place pour faire face à la crise de 2009, a pour objectif de maintenir les salariés dans l'emploi ou de leur permettre une reconversion rapide. Il est pour partie consacré à des activités présentant un caractère d'utilité sociale et environnementale ou à la qualification d'emplois basés sur des spécificités territoriales.

Point budget : 5 M€ annuels pour les IRIS et 1,3 M€ pour les activités nouvelles.



Le saviez-vous ?

Consciente de la complexité et de la précarité inhérente au secteur d'activité de la Culture ainsi que des enjeux de développement de la qualification des emplois, la Région a souhaité se doter d'un Fonds d'Intervention Régional pour l'Investissement Social (IRIS) dans le secteur culturel. En effet, depuis une vingtaine d'années, le monde du spectacle et de la culture s'est profondément transformé. La volonté de la Région est de contribuer à préparer les professionnels à l'évolution des métiers, ainsi qu'à répondre aux besoins de qualifications. Cela permet de mieux sécuriser les parcours de ces publics et d'ouvrir un axe sur le secteur du Livre et des Arts visuels.

Autre moyen, le Contrat d'Expérimentation pour le Développement Responsable de l'Emploi (CEDRE) appuie les TPE/PME ou associations voulant se développer et changer d'échelle, sous la condition d'engager une évolution sur leurs impacts en matière d'empreinte écologique et de permettre une amélioration de la situation des salariés (13 entreprises aidées en 2012-2013 avec une perspective de 121 Equivalents Temps Pleins créés dans le respect de la RSE à 3 ans).

Point budget : 1,4 M€ en 2012-2013 pour une projection de création de chiffre d'affaire de plus de 16 M€.

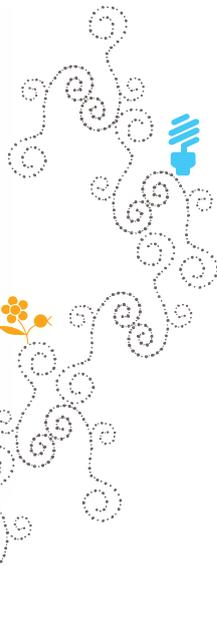
La Région favorise l'insertion professionnelle de proximité par un dispositif qui s'appuie sur le partage et la transmission de compétences en associant un jeune à un parrain ou une marraine bénévoles pour l'accompagner vers l'emploi. Ce système est axé vers des jeunes qui sont sujets à discrimination : âge, sexe, lieu d'habitation, ethnie... Résultats : 2 690 jeunes parrainés en 2012 par 1 274 bénévoles pour un taux d'accès à l'emploi proche de 60 %.

Point budget : 351 360 €.

Procédé proche, l'insertion par l'économie vise l'accompagnement vers l'emploi de publics en difficulté, en structures d'insertion, dans les PLIE²⁵... Sur la période 2012-2013 ce sont 5 505 postes d'insertion qui ont été touchés pour 923 emplois induits, et plus de 26 000 personnes accompagnées.

Point budget : plus de 16 M€.

²⁵ Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi.



COMMENT LA RÉGION PROMET-ELLE DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES ?

En développant la Responsabilité Sociétale et Environnementale des entreprises

Partenaires incontournables, 39 missions locales et 303 permanences et antennes interviennent sur les territoires au plus près des jeunes ayant le moins d'opportunité (967 communes adhérentes) pour leur offrir de nombreux services avec un objectif final : une insertion professionnelle afin qu'ils trouvent leur place dans la société. Dans ces structures 121 200 jeunes ont été accompagnés, dont 61 484 femmes. Ainsi, 45 521 d'entre eux ont été reçus en premier accueil, et 66 175 sont entrés en situation d'emploi ou de formation. Point spécifique, grâce à l'engagement de 28 missions locales, 125 jeunes ont pu être accompagnés lors d'une expérience de mobilité internationale qui est aujourd'hui de plus en plus utile à des fins de mobilité sociale.

Point budget : 6,9 M€.

En savoir plus

<http://www.regionpaca.fr/emploi-developpement-economique/creer/cedre.html> ; sur IRIS : <http://www.iris-crise-region-paca.org/proposition-region.shtm>

En 2013 la Région a décidé d'apporter un appui affirmé au dispositif d'Etat "Emplois d'avenir". Ce dispositif vise à apporter aux jeunes peu ou pas qualifiés un premier emploi et une qualification. Elle souhaite recruter pour son propre compte une soixantaine de jeunes qui bénéficieront d'une formation débouchant sur une qualification complémentaire. Pour l'ensemble de ces emplois d'avenir, la Région s'implique fortement sur les aspects formation (prise en charge complète du coût de la formation) des jeunes et l'accompagnement des employeurs. Également, 68 médiateurs pour la prévention des situations de ruptures scolaires seront engagés et pris en charge par des associations spécialisées de médiation sociale, en lien étroit avec les lycées, dans les zones sensibles sur le territoire.



La Région s'est attelée à donner corps à ce concept en mettant sur pied une Mission pour organiser une réflexion collective et définir les modalités de progression allant du simple respect à l'exemplarité. La RSE est un levier de compétitivité. Outre les Fabriques du SRDE²⁶, six groupes de travail se sont réunis dans les départements en 2012 afin de parvenir à une définition commune de la Responsabilité Sociétale et Environnementale. La RSE est la manière dont les entreprises intègrent de façon volontaire des préoccupations sociales et environnementales. Autrement formulé, c'est la contribution des entreprises au développement durable.

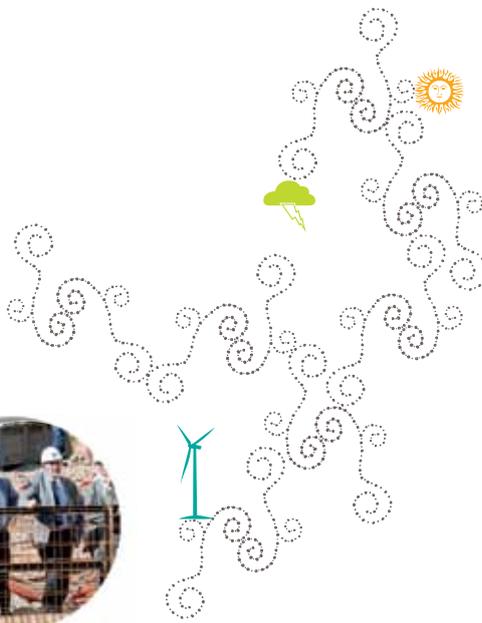
→ **Axe de progression** : vers le développement d'une stratégie régionale de RSE.

²⁶ Schéma Régional de Développement Économique.

Le saviez-vous ?

1 400 professionnels ont participé aux éditions 2012 et 2013 des "Rendez-vous de la Responsabilité Sociétale et Environnementale". Organisés en février, ils réunissent les acteurs économiques autour de la thématique. Des trophées sont remis aux entreprises et zones d'activités en pointe.





PRIDES
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

En aidant les entreprises pour plus de résilience aux contraintes externes

La mise en œuvre du développement durable représente une véritable opportunité pour les très petites entreprises et entreprises artisanales, en favorisant une meilleure performance. Elle s'appuie sur l'éco-efficience (utilisation efficace des matières premières et de l'énergie dans la production). Sur le plan social, elle concerne principalement la valorisation des ressources humaines. L'action régionale contribue aussi à préserver les entreprises, à maintenir l'emploi et un équilibre économique entre les territoires en conduisant une politique de consolidation des activités et d'accompagnement des mutations économiques. Ainsi, dans la perspective de la "Stratégie de Lisbonne", qui vise à associer croissance économique, emploi et développement durable, l'innovation est un concept-clé. Elle doit notamment conjuguer efficacité économique et économie de ressources et d'énergie dans la volonté de mettre en place une nouvelle croissance, au service des citoyens.

Point budget : 3,8 M€ pour la reprise et création d'entreprises + 2,5 M€ pour les couveuses d'activités et coopératives... + 1,2 M€ pour les mutations + 5,1 M€ pour l'innovation.

Afin de préserver le foncier régional et de développer une meilleure qualité des zones d'activités, la Région améliore également l'attractivité de ces dernières en intégrant le développement durable dans la requalification (résorption des friches, intégration d'une démarche de type Haute Qualité Environnementale ou de la question de la mobilité).

Point budget : 11 M€ pour l'accueil et l'implantation.

Aider à l'implantation des entreprises régionales à l'étranger permet enfin de valoriser et faire connaître la responsabilité sociétale et environnementale d'une part et de soutenir la compétitivité des entreprises par la mise au point et la diffusion de technologies "vertes" à haute valeur ajoutée, d'autre part.

Point budget : 3,8 M€.

En favorisant les Pôles Régionaux d'Innovation et de Développement Economique Solidaire

Le saviez-vous ?

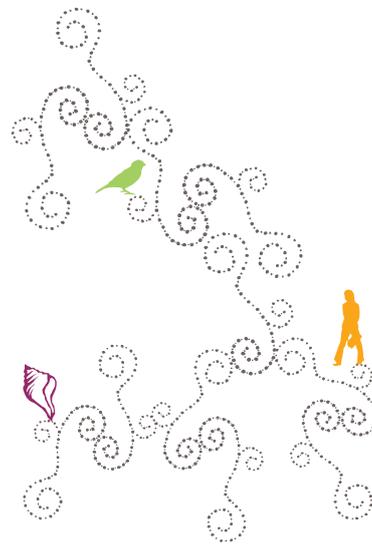
Les PRIDES sont des groupements d'acteurs socio-économiques (entreprises, laboratoires, organismes de formation...) structurés autour d'une activité ou d'un marché caractéristique d'une compétence régionale. Ils montent des projets coopératifs autour de leviers que sont l'innovation, la formation des salariés, l'international et l'usage renforcé des technologies de l'information et de la communication, mais aussi de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) que la Région considère comme un outil pour la performance globale de l'économie régionale.

→ **Axe de progression : l'appel à projets 2014-2018 intégrera la RSE comme critère de sélection.**

Les années 2012-2013 sont marquées notamment par la mise en place d'une démarche structurante sur la RSE portée par 2 PRIDES. Le PRIDES Pôle Services à la Personne (PSP) s'engage sur l'ensemble des enjeux de la RSE : une démarche de recherche et d'innovation sur le territoire pour améliorer le service rendu, et un accompagnement des entreprises sur les enjeux de la RSE. D'autre part, le démarrage de l'action collective "Destination Développement durable" portée par le PEIFL (Pôle Européen d'Innovation Fruits et Légumes) vise à faire progresser les entreprises de la filière fruits et légumes, de la vigne et du vin dans l'appréhension du développement durable et de sa déclinaison dans la filière.

En savoir plus

<http://www.regionpaca.fr/emploi-developpement-economique/les-prides/les-29-prides.html>



En aidant la recherche et l'innovation

Par ailleurs, certains pôles regroupent ou représentent des filières directement liées au développement durable, à travers les biens et services qu'elles produisent : ainsi Capénergies qui rassemble plus de 150 membres en Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2012 et propose des centaines de projets couvrant l'ensemble du mix énergétique (solaire, éolien, énergies marines, biomasse...), et encore, Bâtiments Durables Méditerranéens qui réunit 243 adhérents et vise à accompagner les entreprises dans la mutation de leurs savoir-faire. Artemis (Alliance Régionale pour les Technologies de Matériaux Innovantes et Solidaires) est pour sa part engagée dans des processus d'innovation et d'éco-conception dans les filières de la plasturgie et des profilés aluminium. Enfin, Éa Éco-entreprises anime un réseau d'entreprises de l'environnement (filiales de l'eau, des déchets, du génie écologique, des sites et sols pollués, de l'air, du bruit...).

Le PRIDES Parfums, Arômes, Senteurs et Saveurs a également permis le lancement de nouveaux produits éco-responsables, plus sûrs pour le consommateur et l'environnement, ainsi que le lancement d'une action collective de 20 entreprises de la cosmétique sur l'utilisation d'ingrédients écologiques. Le PRIDES Fruits et Légumes, dont l'objectif est notamment de favoriser la mise en œuvre d'une agriculture méditerranéenne durable, permet d'accélérer le développement des éco-procédés et d'améliorer l'accès des consommateurs à des produits de qualité.

Point budget : 7,9 M€ en 2012 et 5 M€ en 2013.

La Région aide les projets de recherche fondamentale et projets collaboratifs innovants de recherche et développement (R&D) auprès des laboratoires (6 projets ont concerné le développement durable en 2013) et des partenaires de recherche publics (9 projets ont concerné le développement durable en 2013). Les impacts des projets seront capitalisables à 3 ans.

Point budget : un peu plus d'1 M€.

→ Axe de progression : systématiser la signalisation des projets développement durable sur l'ensemble des dispositifs recherche en 2014.

En soutenant l'Economie Sociale et Solidaire

En 2012, 11 370 emplois ont été consolidés dans le champ de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) et 1 871 entreprises ont été créées ou consolidées. C'est le résultat des dispositifs mobilisés par la Région pour soutenir le développement de ce secteur. Un Programme Régional de Développement de l'ESS a ainsi été mis en place, s'adressant aux structures souhaitant créer une activité nouvelle dans ce domaine, et afin de leur faciliter l'accès au financement du Fonds Social Européen. CREATIVES finance des activités relevant souvent de l'environnement ou du développement durable. L'année 2012 a aussi permis d'expérimenter des Contrats Locaux de Développement de l'ESS sur quelques territoires pour tester, par exemple, la manière dont les ressources peuvent être mises en cohérence ou mutualisées, etc.

Point budget : plus de 10 M€.

Le saviez-vous ?

L'Economie Sociale et Solidaire rassemble des entreprises où l'utilité sociale, le respect des personnes, prime sur la recherche du profit. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, elle représente 49 342 établissements et 161 881 salariés. La Région aide à son développement via diverses mesures.

En savoir plus

<http://www.cresspaca.org/ess-presentation-paca.html>



Le saviez-vous ?

Le CRT PACA a inauguré en février 2013 un site internet dédié à la promotion de la filière éco-touristique intitulé "ecotourismepaca" qui a reçu plus de 5 300 visites. Le blog "mesescaparc" valorise les parcs naturels régionaux sous un angle touristique et connaît une pleine progression avec plus de 16 200 visites entre son ouverture en février 2012 et juin 2013 ; il est désormais référencé en première page sur google pour les requêtes "écotourisme".

En favorisant l'éco-tourisme

Le Schéma régional de développement touristique récemment approuvé vise notamment un "développement touristique responsable et solidaire" et prône le développement renforcé de la RSE dans les pratiques professionnelles. La Région applique le critère d'éco-conditionnalité dans ses aides. Elle appuie les investissements dédiés à l'amélioration des performances environnementales des hébergements, des sites et équipements touristiques. Toutefois, ces dispositifs d'aides remportent étonnamment peu de succès. Ils sont en cours de bilan. Autre domaine, la Région favorise les actions de sensibilisation auprès des acteurs du tourisme en encourageant notamment la mise en œuvre de l'outil MAGESTOUR, Manuel d'Accompagnement à la GESTION environnementale et sociale des professionnels du TOURisme. Le site internet dédié a reçu presque 12 000 visites en 2012 et 2013, et son actualisation a été programmée. Le projet prévoit l'abandon du guide papier. Autre axe, l'aide au départ en classe de découverte a pour objectif de répondre aux besoins des structures d'accueil régionales en montagne dans le cadre de la pérennisation de leur activité et de l'emploi hors saison.

La Région a amplifié son soutien traditionnel et historique au tourisme social en encourageant les adhérents de l'UNAT²⁷ à s'inscrire dans une démarche d'éco-labellisation ou de progrès et en favorisant leur rapprochement avec les parcs naturels régionaux. La Région finance la valorisation des professionnels du tourisme positionnés sur l'offre éco-tourisme et l'offre nature, notamment dans les espaces protégés, via l'action du Comité Régional du Tourisme de Provence-Alpes-Côte d'Azur (CRT PACA). Elle travaille aussi à sensibiliser la population au tourisme de proximité ; 2012 a ainsi vu la 3^e édition de l'opération "Bienvenue chez vous" qui propose aux résidents des conditions d'accès privilégiées sur 257 sites en période de faible fréquentation. Bilan : 11 000 habitants se sont inscrits pour remplir ce rôle d'ambassadeur.

Point budget : 1 M€ dédiés au développement touristique responsable.

²⁷ L'Union Nationale des Associations de Tourisme.

Le saviez-vous ?

Les parcs naturels régionaux ont été très actifs dans la mise en œuvre du volet accompagnement des prestataires touristiques dans le cadre de la Charte Européenne du Tourisme Durable. Les cinq parcs investis (Luberon, Camargue, Alpilles, Verdon, Queyras) ont réalisé 110 diagnostics CETD et audité parmi eux 31 professionnels en vue d'un marquage "Accueil du Parc". Quatre parcs (Luberon, Camargue, Alpilles, Verdon) ont attribué la certification CETD à 91 entreprises.





En suscitant l'organisation d'éco-festivals, manifestations et congrès

Réfléchir au déplacement des festivaliers, des artistes et des prestataires en faisant la promotion des transports en commun, du covoiturage ou des modes doux ; inciter à un approvisionnement en produits locaux et si possible issus de la production biologique ; imaginer une éco-conception des décors... Quelques exemples des propositions lancées par le dispositif AGIR permettant de transformer une manifestation en un éco-festival. Après l'incitation, l'institution est passée à une nouvelle étape en 2013 : obligation de rendre un rapport de développement soutenable, démarche de progression et formation obligatoire pour les festivals les plus importants, ou mise à disposition d'un éco-pack²⁸ pour les festivals de niveau moindre. 25 festivals aidés en 2011, 36 en 2012 et 35 en 2013 : la démarche connaît globalement un succès croissant.

Point budget : Entre 2012 et 2013, 162 000 € pour le cinéma, 361 500 € pour la musique et la danse et 78 400 € pour les cultures régionales.

Autre point notable, les organisateurs de congrès ou de manifestations liés au tourisme ne sont soutenus que si les événements se déroulent en-dehors des périodes de forte fréquentation et s'ils s'engagent dans une démarche de développement durable telle que favoriser l'usage des transports en commun ou doux, l'éco-conception de leurs outils de communication, les achats responsables (produits de saison, locaux, bios), le tri sélectif et la valorisation des déchets, etc. Bilan : 10 congrès aidés en 2012 et 66 manifestations en 2012 et 2013.

Point budget : un peu plus de 600 000 €.

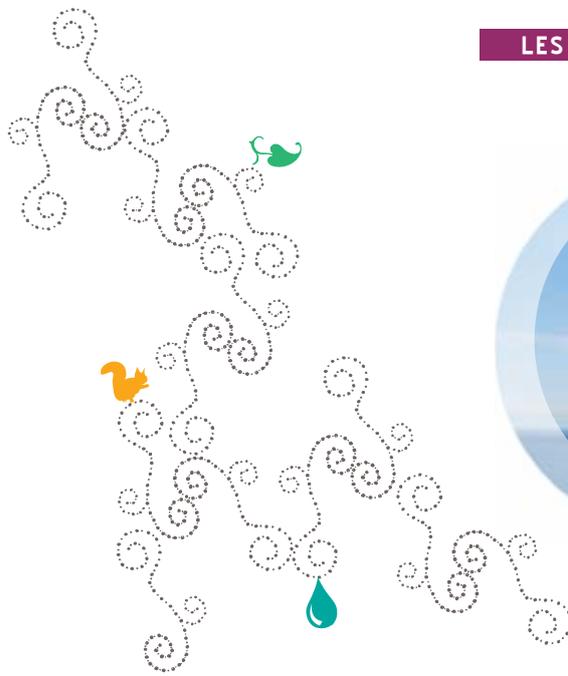
²⁸ Un éco-pack est composé d'un jeu de matériel suivant : 5 poubelles de tri, 4 conteneurs à verre, 8 seaux à bio-déchet, 8 cendriers, 2 signalétiques ("covoiturage" et "Personne à Mobilité Réduite"), 2 bâches ("Qu'est qu'un événement éco-responsable ?", "Moi aussi, je m'engage"), 1 kakemono ("Qu'est-ce que l'éco-pack ?"). En complément, les organisateurs ont également accès aux 5 fiches techniques permettant d'appréhender les principaux enjeux d'une démarche éco-responsable.

En étant aux côtés des agriculteurs innovants

En 2005, la Région avait été précurseur en introduisant du bio dans les cantines des lycées. Un programme qui a depuis évolué, afin de favoriser l'introduction de lignes de produits AB de façon régulière dans les repas des lycées, attestant d'un soutien concret à une production biologique locale mais aussi à une agriculture conventionnelle respectueuse de l'environnement. Cet appui prend désormais des formes diverses. La Région a en effet décidé qu'elle soutiendrait la commercialisation via des circuits courts, développerait des pratiques alternatives aux produits phytosanitaires et accompagnerait une amélioration de l'impact environnemental. En 2012, elle a financé des dispositifs susceptibles de rapprocher le producteur du consommateur, comme les marchés paysans, l'agritourisme ou les AMAP (associations pour le maintien d'une agriculture paysanne). Elle a continué à aider au développement du pastoralisme qui évite l'entretien mécanique ou le désherbage chimique et favorise la biodiversité dans les prairies. Enfin, elle a poursuivi l'accompagnement d'exploitations désireuses de réaliser un diagnostic permettant de lister les actions à mener pour diminuer la facture énergétique, réduire l'impact de l'activité agricole sur l'environnement et développer le recours aux énergies renouvelables. Une animation a été mise en place pour permettre aux agriculteurs investis de découvrir des exploitations pilotes. À la fin du premier semestre 2013, 120 exploitations étaient concernées.

Point budget : 3,5 M€ consacrés à l'agriculture durable.





En faisant des cantines des lycées un lieu de consommation exemplaire

Avec des centaines de repas servis quotidiennement, les cantines des lycées de Provence-Alpes-Côte d'Azur se révèlent être un exceptionnel terrain de mise en œuvre d'une consommation exemplaire. Cette prestation permet d'assurer l'égalité d'accès à un repas quotidien équilibré et de qualité. Elle participe à la construction d'un environnement éducatif favorable à l'égalité des chances. Dans le cadre de ce service public, la Région s'est engagée à privilégier les produits frais, locaux, de saison, issus de l'agriculture biologique, à réduire les emballages, à développer les modes de transport ayant le moins d'impact sur l'environnement. Une telle ambition ne va pas sans poser de problèmes très concrets : les producteurs doivent comprendre les contraintes spécifiques du marché de la restauration collective, les chefs de cuisine doivent savoir comment utiliser des produits frais et de saison, les agriculteurs et les établissements doivent pouvoir entrer en contact... Autant d'obstacles que l'institution s'attèle à lever dans le cadre du dispositif "Produire et manger bio dans les lycées" via différentes actions permettant de rapprocher l'offre de produits agricoles locaux et les besoins de la restauration scolaire lycéenne. La rentrée 2012 a ainsi permis d'expérimenter durant 4 mois l'approvisionnement en produits frais de sept lycées marseillais par des coopératives agricoles.

Point budget : 485 000 € en 2012.

Suite à la crise, la Région développe depuis 2009 une politique tarifaire visant à préserver le pouvoir d'achat des familles tout en maintenant la qualité des repas servis. En 2012, elle a reconduit deux dispositifs d'aide aux familles de lycéens boursiers ayant des difficultés à régler les factures.

Point budget : 2 M€.

C'est aussi l'occasion d'actions éducatives autour de la restauration, financées à hauteur de 2 500 ou 3 000 € dans le cadre d'appels à projets des conventions de vie lycéennes, qui encourageront les jeunes à devenir des consommateurs responsables.

Le saviez-vous ?

83 établissements participent aujourd'hui au dispositif "Produire et manger bio dans les lycées". Le programme a commencé en 2005 avec 13 lycées pilotes et n'a cessé depuis de monter en puissance.





COMMENT LA RÉGION ASSURE-T-ELLE LA PROMOTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE ET MÉDITERRANÉENNE ?



En orientant et mobilisant les fonds européens

L'année 2013 a été marquée par la préparation des futurs programmes européens pour la période 2014-2020, après la rédaction en 2012 du diagnostic territorial partagé avec l'Etat et les territoires. La Région devenant autorité de gestion sur cette période, s'est vue confier la préparation des futurs programmes opérationnels régionaux FEDER, FEADER, FSE mais également POIA (Programme Opérationnel Interrégional du Massif des Alpes) dans lesquels le développement durable constitue une ligne directrice de mise en œuvre.

Le FEDER doit permettre de répondre à la stratégie européenne 2020 qui vise une croissance économique inclusive, intelligente et durable. Concernant les aspects énergétiques, le programme devra permettre d'atteindre les objectifs français de 20 % de réduction des gaz à effet de serre, 20 % d'augmentation des énergies renouvelables dans la production d'énergie et 20 % d'augmentation de l'efficacité énergétique. Le projet de FEDER régional prévoit de consacrer 22 % du budget global aux thématiques énergétiques et près de 10 % aux thématiques environnementales comme la biodiversité, les risques et l'eau. Par ailleurs, depuis fin juillet, la Région utilise CO2compare, un outil permettant de comparer plusieurs scénarii de maquettes et de conditions d'attribution des fonds.

Un ouvrage important qui n'a pas empêché la Région de poursuivre son travail quotidien consistant à mobiliser des fonds européens pour financer des actions de terrain. L'objectif : aider les PME et TPE de PACA à accéder à des emprunts à des taux plus bas et donc limiter le niveau de garantie personnelle exigé par la banque, avec des projets en partie fléchés sur des investissements en matière de performance énergétique²⁹. Au 31/07/2013, 20 dossiers de FEDER ont été programmés.

Point budget : 16,8 M€ de FEDER programmés en 2012 et 13,4 M€ au 31 juillet 2013.

²⁹ Cela a été permis en mobilisant les crédits de l'initiative européenne JEREMIE dans le cadre du FEDER pour PACA investissements, fonds de co-investissement régional destinés à apporter des capitaux aux entreprises en phase d'amorçage et de développement.

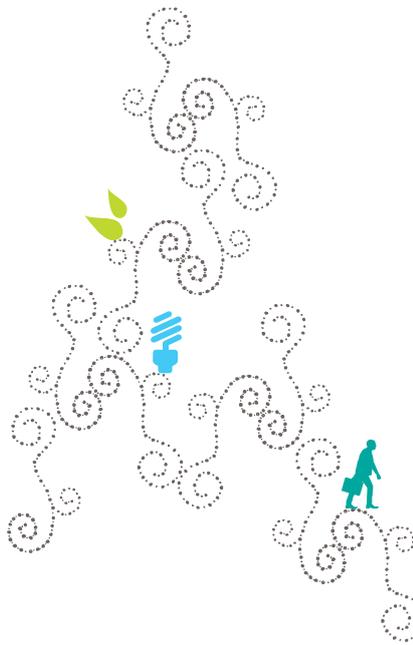
Le saviez-vous ?

Le déploiement de la fibre optique sur le territoire de Toulon-Provence-Méditerranée est un exemple de projet financé par le FEDER ... exemplaire puisque les prestataires se sont engagés pour la réduction des nuisances sonores lors des travaux, la mise en œuvre d'un bilan carbone ou la limitation des émissions de CO₂. Ils ont appliqué une démarche Qualité, Sécurité, Environnement et intégré une clause d'insertion sociale dans les clauses du marché conclu avec le délégataire.

La Région a aussi mobilisé le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER³⁰) pour aider aux financements de projets de diversification de l'activité agricole et de transformation de produits agricoles à la ferme. Ce fonds géré depuis début 2012 par la Région a aussi alimenté une mesure concernant la modernisation des réseaux d'irrigation en vue de réaliser des économies d'eau. Elle permet d'accompagner les associations d'irrigants dans cette démarche de modernisation et de promouvoir des modes de production agricoles plus efficaces et plus économes. Début 2013, la Région a demandé l'élargissement de cette mesure à des opérations de création d'ouvrages de retenues à finalité agricole, visant à réduire les pressions exercées sur une ressource localement déficitaire. Un dossier porté par la Société du Canal de Provence concernant le secteur du Bas Calavon dans le Vaucluse sera programmé en 2013 pour près de 800 000 € de FEADER.

Point budget : 5 M€ de FEADER dédiés au développement soutenable.

³⁰ Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural.



En coordonnant un programme territorial européen appelé "MED"

C'est en revanche vers le Fonds Social Européen que l'institution s'est tournée afin de financer 463 actions de formation pour les demandeurs d'emploi en 2012 et 414 en 2013. Le FSE permet de soutenir des actions de formation à destination des jeunes et des bas niveaux de qualification, participant ainsi à l'amélioration du taux d'emploi et de qualification (CAP cuisine, Bac Pro secrétariat, Titre Professionnel de Conducteur Transport Routier, Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale, Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport...).

Point budget : 11,7 M€ au 30 juin 2013.

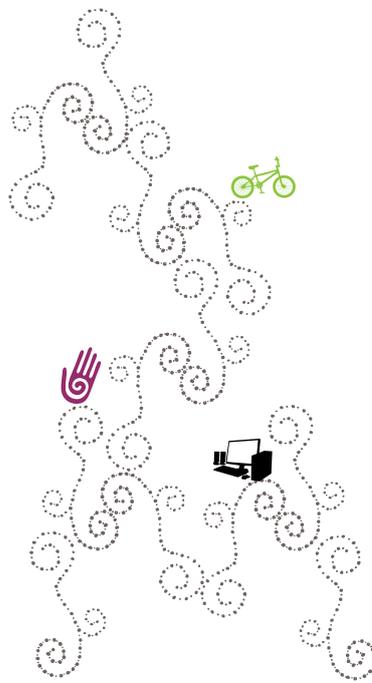
Intitulée MAREMED, l'expérience est un des dix projets retenus cette année dans le volet "environnement" du programme MED dont la Région est en charge. Quatorze partenaires régionaux ainsi que la Conférence des Régions Périphériques Maritimes se sont réunis sous la coordination de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour réaliser un état des lieux des politiques mises en œuvre sur le littoral, identifier des zones pilotes pour une gestion transnationale et élaborer des outils communs d'aide à la décision. Autre exemple, le projet MARIE qui a pour objectif d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments méditerranéens en tenant compte des caractéristiques locales pour soutenir les entreprises et notamment les PME, stimuler l'innovation et fournir des produits et services adaptés.

Doté de 193 M€ pour la période 2007-2013, le programme MED porte sur l'espace méditerranéen, espace riche de diversités et d'atouts qui a besoin d'être protégé à différentes échelles (ressources naturelles, énergies renouvelables, risques maritimes et risques naturels) et plus particulièrement à travers des initiatives transnationales. En 2012, le programme MED a lancé un appel à projet ciblé sur l'innovation pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique dans les régions méditerranéennes.



Le saviez-vous ?

Sommets de Copenhague ou de Cancun, 6^e Forum mondial de l'eau, RIO+20, participation aux réseaux internationaux pour la construction d'une pensée globale : la Région est présente, portant la voix des régions sur la scène internationale, et participant autant que possible à la construction d'une gouvernance mondiale du développement durable avec ses partenaires nord-sud.



En développant la coopération décentralisée

La Région soutient des projets extrêmement divers, favorisant l'accès aux savoirs et à la formation, contribuant à l'émergence de produits touristiques solidaires respectueux de l'environnement bénéficiant également au développement économique de la population, promouvant la sécurité alimentaire, conduisant à une gestion partagée et mesurée des ressources naturelles ou en eau, participant à un aménagement des territoires prenant en compte les besoins des populations et les impératifs écologiques ou encore développant l'économie sociale et solidaire. Pour les sélectionner, la prise en compte du développement durable est fondamentale.

En 2012, la Région a ainsi participé au financement d'un projet porté par Eurocircle permettant à de nombreux jeunes inscrits en Missions locales de réaliser un stage professionnel à l'étranger et de favoriser, par ce biais, la concrétisation d'un projet professionnel et une meilleure insertion sur le marché de l'emploi³¹. En Tunisie, elle a financé un diagnostic de l'économie touristique du Gouvernorat de Kasserine afin de faire le bilan des forces et faiblesses du territoire, d'identifier les principaux enjeux et de proposer une stratégie de développement, réalisé par l'association "Cité européenne de la culture et du tourisme durable". Autre lieu, autre enjeu, elle s'est associée au Sénégal à ICD-Afrique qui organise des circuits permettant aux visiteurs d'allier plaisir de la découverte et participation aux projets de développement. En Arménie, elle propose de partager l'expertise des opérateurs de l'élevage de Provence-Alpes-Côte d'Azur car la filière élevage de la Région de Lori est encore peu structurée, avec pour conséquence des filières de production et des débouchés commerciaux qui ne génèrent que peu de revenus là où ils devraient être moteurs d'un véritable développement agricole.

³¹ Cf chapitre sur la continuité professionnelle.

Le saviez-vous ?

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est membre du groupe "sécurité alimentaire" de l'ORU-FOGAR, instance fédérant les régions à travers le monde et les représentants auprès des instances internationales. À ce titre, elle défend l'approche territoriale du développement dans les stratégies de sécurité alimentaire, la question alimentaire étant reliée à la lutte contre le réchauffement climatique, au développement économique, à la santé publique, à l'équité sociale ou encore à l'identité culturelle.

Au Sud Liban, la Région travaille avec l'Union des Municipalités de Jezzine à un projet de territoire dans une perspective de développement durable. Pour ce faire, elle a demandé au Parc Naturel Régional du Verdon d'accompagner la réalisation d'un diagnostic partagé. Ce document a permis à la Fédération de Jezzine de conduire un plan d'actions stratégiques, présenté à Beyrouth en février 2012, qualifié de... démarche innovante et exemplaire au niveau national ! Ce plan met en avant les principaux enjeux du territoire et propose aussi une démarche participative pour associer l'ensemble des acteurs et notamment les jeunes. Cette forme de démocratie locale répond à une attente exprimée très fortement, notamment au travers des réseaux sociaux. Cette expérience se fonde sur le projet d'appui à la création du Parc National de Bouachem au Maroc, auquel la Région a contribué en appui au Parc Naturel Régional du Luberon et la Région Tanger Tétouan, donnant lieu à la création d'une "Maison Bouachem".





QUE FAIT LA RÉGION POUR PROTÉGER LES RESSOURCES NATURELLES ?

La Région s'implique fortement en faveur de la biodiversité depuis de nombreuses années autour de ses Parcs Naturels Régionaux, Réserves Naturelles Régionales et d'un soutien affirmé auprès des partenaires engagés. La Stratégie Régionale de la Biodiversité et le Schéma Régional de Cohérence Ecologique sont les 2 stratégies qui guident l'action régionale.

Elle protège la biodiversité et les espaces naturels

En 2012, deux nouvelles zones ont été placées sous le statut protecteur de Réserves Naturelles Régionales, portant à 6 le nombre total de RNR³² pour 4 035 hectares classés : le domaine de l'Illon - à la croisée de la Vallée des Baux et de la Plaine de la Crau - et les Gorges de Daluis dans les Alpes-Maritimes. Parallèlement, la Région a renouvelé son engagement pour les actions de protection réalisées par le Conservatoire du littoral et des rivages lacustres (CELRL), notamment sur les territoires du Var, des Bouches-du-Rhône et des Alpes de Haute-Provence pour connaître, protéger et mettre en valeur les sites littoraux ou lacustres³³. La convention avec les Alpes-Maritimes est appelée à être renouvelée en 2014. La collectivité a également financé le Conservatoire des Espaces Naturels gérant 56 000 hectares répartis sur 103 sites en 2013, ainsi que le Conservatoire Méditerranéen et a adhéré en 2012 au syndicat mixte du Conservatoire Botanique Alpin (CBNA). Par ailleurs, au travers d'un financement alloué à l'ARPE³⁴, la Région co-pilote le Réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels protégés, pôle fédérateur des plus grands gestionnaires d'espaces naturels protégés de la région regroupant près de 30 structures aux statuts variés (Parcs nationaux, PNR, Conservatoires, Grands Sites, réserves nationales, réserve de biosphère).

³² La Tour du Valat à Arles classée en 2008 ; Saint-Maurin à La-Palud-sur-Verdon, Poitevine à Grans, Partias au Puy-Saint-André classées en 2009. Il existe également 13 Réserves Naturelles Nationales dans la région : l'Archipel de Riou, Camargue, Cirque du Grand Lac des Estaris à Orcières, Coussouls de Crau, Géologique de Haute-Provence, Géologique du Luberon, la Haute Vallée de la Severaisse à la Chapelle en Valgaudemar, La Haute Vallée de Saint-Pierre à Pelvoux, les Marais du Vigueirat, les Pics du Combeynot à Villar-d'Arène et Monetier-les-Bains, la Plaine des Maures, le Ristolas Mont Viso, la Sainte-Victoire.

³³ Avec des engagements financiers de respectivement 200 000, 250 000, 75 000 et 10 000 €.

³⁴ Cf chapitre sur l'éducation à l'éco-citoyenneté.

En Turquie, la Région s'est engagée à Izmir dans le delta du Gediz pour soutenir l'action portée par la Tour du Valat, centre de recherche pour la conservation des zones humides méditerranéennes, visant à préserver les ressources naturelles. La similitude des milieux, de la faune et de la flore entre la Camargue et le delta turc a en effet nourri un projet destiné à accompagner l'émergence d'une gouvernance et d'un plan de gestion intégré.

Le saviez-vous ?

Quatre bassins rénovés et vingt-six réservoirs vont être construits au bénéfice d'une centaine d'agriculteurs de Cisjordanie et de leurs familles, le tout complété par des formations. Tel est le contenu du projet porté par l'association palestinienne pour l'Union des comités de travail agricole financé par la Région (à hauteur de 90 176 € en 2013), convaincue que la gestion des ressources en eau disponibles est stratégique.

Enfin, concernant l'économie sociale et solidaire, des coopérations sont développées en Tunisie pour aider les autorités locales à créer une maison de l'entreprise collective partagée qui accompagnera les futurs jeunes entrepreneurs sur le modèle du concept expérimenté par Energie Alternative en Provence-Alpes-Côte d'Azur mais aussi à Beyrouth, où un jeune volontaire dresse un diagnostic avant d'initier des partenariats entre notre région et les régions de Tyr et Jezzine, dans le Sud-Liban.





En savoir plus

www.arpe-paca.org/environnement-paca.asp?ThNum=Th00000515

La Région développe le Baromètre de la nature publié par l'Observatoire régional de la biodiversité.

Le Parc National³⁵ des Calanques a été officiellement créée le 18 avril 2012. Convaincue de la nécessité de gérer et protéger le site exceptionnel des Calanques, une convention d'objectifs partagés sera rédigée sur la période 2013-2014.

Point budget : RNR 190 000 € ; CELRL 535 000 € ; CEN 150 000 € ; CBNA 60 000 € ; Parc Calanques : 35 000 € soit un peu moins d'1 M€ annuel.

³⁵ Il existe 3 autres parcs nationaux en région : les Ecrins, le Mercantour, Port-Cros.

Le saviez-vous ?

En 20 ans, la Chevêtré d'Athéna est passée du statut de rapace très commun à celui d'espèce en déclin. Or, elle est présente dans les six départements régionaux. De même, la tortue d'Hermann est la seule tortue terrestre de la faune française, présente uniquement dans le Var. La Région contribue au travail de restauration des habitats, de veille et de diffusion des informations pour protéger ces espèces.



Elle aide à une gestion durable des biens communs exploitables

En finançant dans le domaine forestier des programmes favorisant les circuits courts et la labellisation du bois local. Par exemple ? Elle soutient l'opération Bois des Alpes qui vise à promouvoir et développer les projets de construction en bois, à partir des ressources locales. Dans les Alpes-Maritimes, elle participe au projet SARL Coulomp qui veut implanter une scierie modèle couplée à une unité de cogénération sur la commune du Broc.

Point budget : 11 M€ en 2012.

Concernant les ressources en eau, les contrats de milieu permettent de programmer des études et travaux pour répondre aux enjeux³⁶ suivants : la gestion quantitative de l'eau, la protection des milieux aquatiques (préservation de zones humides, entretien des ripisylves...) et la suppression des pollutions (eaux usées domestiques). Des travaux de modernisation des canaux et réseaux hydrauliques agricoles ont permis par ailleurs des économies d'eau substantielles. La Région, concédante des grands ouvrages du Canal de Provence, aide à l'entretien et au développement des réseaux (12 dossiers approuvés dont en particulier la liaison Sainte-Maxime dans le cadre de la liaison Verdon/Saint-Cassien, ainsi que des extensions agricoles sur les Bouches-du-Rhône).

Point budget (janvier 2012 - 30 juin 2013) : 5.2 M€ pour les milieux aquatiques ; 0.7 M€ pour la modernisation des réseaux hydrauliques agricoles ; 9.3 M€ pour les ouvrages du Canal de Provence.

³⁶ Les contrats de milieu peuvent concerner une rivière, un lac, un étang ou encore une nappe phréatique en sous-sol, et même des canaux... Tous engagent l'ensemble des partenaires concernés par une zone aquatique, d'un point de vue technique comme financier, pour gérer au mieux les eaux et assurer le maintien du niveau voulu par la loi.

Le saviez-vous ?

38 contrats de rivière, de baie, d'étang, de delta, de canaux... sont en cours de réalisation ou en phase de mise en œuvre. 7 viennent d'être signés (contrat de baie d'azur et de delta de Camarque, ainsi que 5 contrats de canaux de Vaucluse).



Elle œuvre à limiter la pollution et à préserver la qualité de l'air

En 2012, une vingtaine de collectivités dont 5 parcs et 2 communautés de communes ont signé la Charte d'engagement pour une région sans pesticide. L'institution accompagne ainsi les collectivités qui veulent renoncer à l'utilisation des pesticides dans les espaces publics. La Région les aide à trouver les informations et à développer les postes "démarche 0 pesticides" (CREER, 11 postes aidés en 2012-2013).

Point budget : CREER 160 000 €.

Le saviez-vous ?

La Région participe aux travaux de surveillance de la pollution atmosphérique réalisés par l'association Air PACA, à ceux du suivi de la qualité de l'air intérieur effectué par le réseau EQAIR et accompagne l'Observatoire régional des pesticides qui a défini la liste des substances actives à surveiller.

En savoir plus

www.territoires-durables-paca.org/environnement/charte-d-engagement-regional-vers-une-region-sans-pesticide-nos-collectivites-s-engagent_i2811.html
<http://www.arpe-paca.org/>



Elle renforce l'éducation à l'éco-citoyenneté

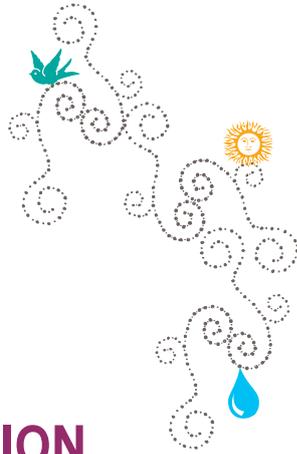
Pour que le développement durable soit vraiment... pérenne, chacun doit comprendre les enjeux et adopter des pratiques responsables, d'où l'importance de l'éducation (153 opérations de sensibilisation grand public et scolaires aidées). La Région s'y est appliquée en déployant les agendas 21 dans les Centres de Formation d'Apprentis (CFA). Elle accompagne une action d'appui et formation de 80 structures assurant des "accueils collectifs de mineurs" sur les thématiques du développement durable. Dans la continuité des assises nationales de l'Education à l'Environnement et au Développement Durable de 2012, des réflexions et études avec les partenaires de la plateforme régionale de concertation sont en cours pour redessiner les objectifs et se recentrer sur les questions d'éco-citoyenneté. Faisant suite à l'atelier pédagogique régional "Produire le paysage contemporain en Provence-Alpes-Côte d'Azur" ainsi qu'à ceux menés sur la résorption des points noirs paysagers avec l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage, la mise en place d'un groupe de travail est en cours. La convention qui lie l'IRFEDD et la Région vise à faciliter la prise en compte du développement durable dans les formations des filières et emplois verts et verdissants.

Point budget : 0,3 M€ grand public ; 3,1 M€ EEDD ; 0,21 M€ IRFEDD ; 35 000 € Paysage.

L'évolution des pratiques doit prendre en compte tous les acteurs. À cette fin, la Région participe au financement des programmes d'actions de l'Agence régionale pour l'environnement et l'éco-citoyenneté (ARPE, environ 50 agents) et en particulier de l'animation de réseaux thématiques visant la sensibilisation des collectivités territoriales afin de les accompagner à mettre en œuvre le développement durable et la mise en place d'observatoires sur l'eau et les milieux aquatiques, ainsi que sur la biodiversité ³⁷.

Point budget : 3,1 M€ (2 programmes annuels).

³⁷ Cf chapitre sur la protection de la biodiversité et des espaces naturels.



COMMENT LA RÉGION S'ORGANISE-T-ELLE POUR S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ?

En réduisant ses émissions de gaz à effet de serre

Après avoir réalisé le Bilan Carbone de son fonctionnement et de ses compétences (l'activité dans les lycées, ou les CFA, les transports régionaux, son fonctionnement administratif), l'institution a voté en décembre 2012 un Plan Climat Energie Régional afin de réduire ses émissions de gaz à effet de serre et d'atténuer son impact en prévoyant d'intervenir sur les achats publics, le traitement des déchets, les déplacements des personnes, le transport des marchandises, la formation et la sensibilisation aux comportements plus sobres en énergie... Le PCER travaille en toute transversalité avec l'ensemble des programmes régionaux et inclus des démarches comme le P3E, le report modal, le SOURCE... permettant un bénéfice énergétique réel et répondant aux principes de solidarité, sobriété et gouvernance partagés. 2012-2013 aura vu le lancement de la démarche autour d'actions de sensibilisation vers les agents (enquête avec plus de 1 600 réponses, 10 clips vidéos, formations sur la sobriété énergétique, déploiement des économies de flux...) et les territoires avec d'une part l'animation du réseau PACA Climat qui rassemble les territoires intéressés à ces questions et d'autre part, plusieurs appels à projets visant à sensibiliser les habitants à ces enjeux.

Point budget : 500 000 € (AGIR+)/gain énergétique à évaluer.

En anticipant la transition énergétique

Désormais priorité nationale, la transition énergétique est à l'œuvre depuis 2007 en PACA. Via le programme "AGIR +", des financements ont été accordés à plus d'un millier de projets innovants ayant permis de faire baisser les consommations d'énergie dans les bâtiments, développer les énergies renouvelables et s'engager dans de nouvelles pratiques respectueuses de l'environnement. Les résultats sont là : plus de 41 000 MWh évités ! 69 collectivités lauréates Agir pour l'énergie et 53 postes CREER économes de flux depuis 2007, entre autres.

Point budget : environ 11 M€ en 2012.



Le saviez-vous ?

Un ménage moyen français consomme 20,3 MWh/an en 2012 hors transport (pour le chauffage, l'eau chaude sanitaire, la cuisson et l'électricité spécifique). Les 41 000 MWh évités sont équivalents à l'effacement de la consommation d'énergie de près de 2 500 ménages/foyers, hors transport.

En renforçant la prévention des risques

Inondations, séismes, sécheresses, incendies, avalanches... La quasi-totalité des communes de la région est soumise à, au moins, un risque naturel majeur, risque qui va aller crescendo avec les perspectives de changement climatique. Aussi la Région impulse de nombreuses actions pour mettre en place une véritable culture du risque : les connaître, les comprendre, saisir leur spécificité selon les territoires, les échelles pertinentes pour intervenir.

→ **Axe de progression** : La Région a créé en 2012 une plate-forme régionale ouverte à tous sur la connaissance des risques. La collectivité souhaite renforcer et développer cet outil.

En savoir plus

Observatoire Régional de l'Énergie
<http://ore.regionpaca.fr>





COMMENT LA RÉGION DÉVELOPPE-T-ELLE LES TRANSPORTS ?

Les objectifs ciblés : l'amélioration et le développement de l'offre ferroviaire régionale et des lignes express régionales par autocars (LER) ainsi que l'incitation au report modal (se détourner du transport routier au profit du rail ou du fret maritime et fluvial). Il s'agit de promouvoir tout ce qui permet une alternative au routier individuel ou de marchandises.

En développant le train et les Lignes Express Régionales : toujours mieux !

Côté chemin de fer, l'objectif est de développer et d'améliorer qualitativement l'offre de service. Comment ? En projetant de ré-ouvrir en 2014 la ligne Sorgues-Carpentras, fermée depuis 1938 et qui offrira une desserte ferroviaire aux voyageurs de Carpentras qui doivent pour l'heure se contenter de liaisons en cars, fortement soumises aux aléas du trafic, notamment à l'entrée d'Avignon³⁸. En modernisant la voie entre la gare de la Pauline à La Garde et Hyères pour passer de six trains voyageurs aller-retour par jour à... 23 entre Toulon et Hyères : un projet étudié en 2011 et passé en phase de concertation en 2012³⁹. La Région a également mis en place en complément des lignes ferroviaires une desserte par autocars permettant de couvrir l'ensemble du territoire régional. 22 lignes au quotidien desservent ainsi plus de 300 communes. Tout ceci se fait en prenant en compte la dimension environnementale, notamment dans le cadre du Plan Climat, avec des chantiers propres, le recyclage des matériaux, la réduction de l'empreinte environnementale, etc.

Point budget : 26,2 M€.

³⁸ 18 M€ investis par la Région sur un total de 75.

³⁹ 8,2 M€.



En modernisant la ligne des Chemins de Fer de Provence

Le 1^{er} juillet 2013, entre Nice et Plan du Var, les travaux de modernisation et de sécurisation sur 25 km de voies des Chemins de Fer de Provence ont été inaugurés : le premier pas d'un projet global qui ambitionne de faire de cette ligne un axe structurant de la Plaine du Var à horizon 2020/2030. L'objectif de l'étude lancée début 2013 est d'améliorer la complémentarité avec les moyens de transport existants, d'œuvrer au report modal dans une zone dense et congestionnée ainsi que de travailler le lien avec l'arrière-pays dans un objectif d'aménagement équitable de ce territoire. La concertation avec la population, mais aussi les différentes intercommunalités concernées, est le maître mot du projet afin d'aboutir à un projet partagé répondant aux besoins de déplacements personnels, professionnels et scolaires. Le développement durable a présidé à la réalisation des travaux : le respect des critères environnementaux a conditionné l'attribution de l'offre, des études d'impact volontaires et acoustiques ont été réalisées, chantier propre et recyclage des matériaux étaient impératifs !

→ Axes de progression : un projet d'électrification sur la partie urbaine et périurbaine est envisagé pour le prochain CPER. L'économie annuelle réalisée en émission de CO₂ sur un service électrifié cadencé au 1/4 d'heure devrait être de 3 500 tonnes.

Point budget : 60 M€, dont environ 15 M€ en 2013.

Le saviez-vous ?

La Région est à ce jour concessionnaire, AOT et maître d'ouvrage de la ligne des Chemins de Fer de Provence : 150 km de voies entre Nice et Digne, 44 navettes urbaines par jour transportant quelques 380 000 voyageurs par an.



En soutenant vélo, tram... Vive l'éco-mobilité !



En soutenant le transfert modal de marchandises

La Région s'attèle aussi à promouvoir et aider toutes les politiques et initiatives visant à promouvoir une alternative au routier individuel et permettre ainsi le report modal. À Vinon sur Verdon, elle a aidé en 2012 à la mise en place d'une passerelle piétonne et cyclable pour le franchissement du Verdon⁴⁰, à Vallauris et Villeneuve Loubet, elle a appuyé l'aménagement de l'axe littoral des itinéraires du Schéma régional des véloroutes et voies vertes⁴¹. De Marseille Provence Métropole à Nice Côte d'Azur en passant par le Pays d'Aix ou Toulon Méditerranée, la Région soutient les projets de transports en commun en site propre comme par exemple participer aux études pour étendre le tramway à Marseille. Elle est encore là pour financer des projets innovants comme le plan de déplacements inter-sites de l'Université de Provence ou la préfiguration d'une maison du vélo à Aix-en-Provence.

Point budget : 6.7 M€.

⁴⁰ 480 000 € d'engagement régional.

⁴¹ 244 000 €.

Le saviez-vous ?

Votre itinéraire sans voiture pour un trajet en PACA ?
La Région a mis en place un système d'information multimodal qui permet de tout connaître sur les offres de réseaux de transports publics et de covoiturages.
<http://www.pacamobilite.fr/>
Le coût d'exploitation pour trois ans est de 440 000 €.



Enfin, la Région est le partenaire de toutes les études qui cherchent à développer le transfert modal des marchandises. En 2012, celles-ci ont notamment porté sur l'augmentation de la capacité du complexe ferroviaire de Fos, la création d'un chantier mêlant ferroviaire, fluvial et routier sur le site d'Avignon Courtine, la participation aux réflexions sur le chantier de transport combiné trimodal sur Mourepiane (GPMM), le développement des actions de recherche pour la motorisation propre pour bateau sur le Rhône (Projet PROMOVAN)... Elle aide également l'acquisition de bateaux pour faciliter le transfert sur le Rhône (3 entreprises au 1^{er} semestre 2013).

Le saviez-vous ?

La Région contribue à mettre en place une ligne régulière de conteneurs entre Arles et Lyon sur le Rhône : grâce aux équipements portuaires mis en place l'équivalent de 685 117 tonnes de marchandises qui ne transiteront pas par la route.

Dans le cadre d'une approche globale, la Région complète l'amélioration du système d'information fluviale (Plan Rhône) avec un financement de 0.5 M€ sur un coût global de 6 M€. Enfin, elle est actrice dans la gouvernance des grands organismes de développement fluvial et portuaire. Elle siège ainsi au Conseil de développement et au Conseil de surveillance du Grand Port Maritime de Marseille et participe aux décisions stratégiques. Elle siège également au Conseil de surveillance et à l'Assemblée générale de la CNR, ainsi qu'au Conseil syndical du Syndicat mixte Euro-Alpilles qui gère la plateforme Clesud.



DÉVELOPPER LES TERRITOIRES, OUI MAIS COMMENT ?

En les connaissant ! C'est la partie immergée de l'iceberg mais elle est fondamentale : seule une connaissance approfondie et actualisée des territoires permet de renforcer les axes stratégiques du développement durable. La Région consacre donc énergie et budget à réaliser des études, mais aussi produire des cartes et données mises en ligne, avec l'appui du CRIGE. 2012 a ainsi vu la publication de nouvelles études sur les disparités socio-spatiales des territoires, sur le rayonnement et la dépendance du tissu économique régional vis-à-vis du marché mondial, l'illettrisme infrarégional... ou l'acquisition des données Litto3D qui permettent de visualiser l'évolution de l'urbanisation et du littoral.

Côté montagne : le développement pérenne du Massif alpin, un cas d'école

Le développement durable ne se fait pas du jour au lendemain. Il suppose de la volonté, de la connaissance, des moyens mais aussi des outils et des expérimentations. Le Massif alpin est un cas d'école car la Région s'est engagée depuis 2006 dans des programmes régionaux d'aménagement durable et solidaire (PRADS). L'objectif : aider les territoires à élaborer une stratégie de développement basée sur la diversification touristique pour s'adapter à un enneigement de plus en plus aléatoire et à la demande sociale pour la pratique de la montagne hors ski. Pourquoi ? Parce que le "tout ski" n'est pas tenable : il propose une activité ponctuelle qui ne favorise pas un emploi pérenne et suppose le recours à la neige artificielle.

Le saviez-vous ?

La production de la neige artificielle soulève des questions. Notamment sur l'impact des retenues collinaires - petits barrages pour stocker l'eau nécessaire à la production - sur la biodiversité et les espaces naturels, ainsi que sur l'utilisation possible d'adjuvants. La Région, comme l'Etat et l'Europe, ont cessé de financer la neige de culture.

D'où la volonté de promouvoir des alternatives en soutenant des projets "quatre saisons", proposant une activité sur toute l'année : activités de pleine nature, programmes nordiques, espaces valléens, projets liant tourisme, terroir et agriculture - où l'on recycle le télésiège pour qu'il puisse transporter des VTT, où l'on propose de la luge d'été etc. Bref, où l'on permet une animation 12 mois sur 12.

Point budget : programmes nordiques et développement du massif 2.7 M€ en 2012 ; Convention interrégionale : 3.9 M€, soit 6.6 M€ au total.

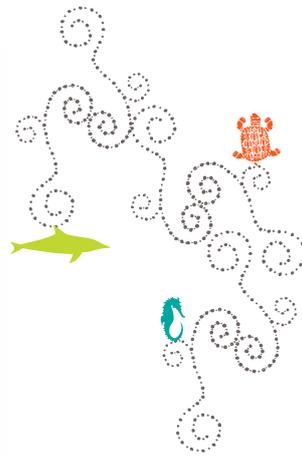
Depuis 2006 : 40 postes d'agents de développement (CREER) ont vu le jour, occupés par des jeunes, formés, compétents et qui ont ainsi pu rester proche de leur famille et contribuer à la mixité générationnelle, autre pilier du développement durable⁴².

Reste enfin la lutte contre le changement climatique. En la matière, la participation à un programme interrégional européen POIA⁴³ permet de financer des projets inventant des solutions adaptées aux contraintes montagnardes, en utilisant des ressources locales comme le bois, l'ardoise, le granit, le chanvre... en modernisant des solutions traditionnelles, en impulsant une petite production hydroélectrique sur les réseaux d'eau et d'assainissement. Toutes les idées sont les bienvenues. Comme par exemple l'utilisation du vélo électrique pour la circulation dans les stations de ski afin de réduire la consommation énergétique.

⁴² 36 000 € pour trois ans par poste.

⁴³ POIA : Programme opérationnel financé par l'Europe (via FEDER), le POIA s'appuie sur un schéma de développement affirmant la nécessité d'un développement spécifique de la zone, signé par les régions Rhône-Alpes et PACA en 2007. (http://www.europe-en-paca.eu/fileadmin/documents/Europe-en-PACA_Programmes-Europeens/POinterregionaux/Europe-en-PACA_PO-MASSIF-DES-ALPES-2007-2013.pdf).





Si tous les territoires sont entrés dans une phase de transition, si Vauplane, Queyras ou Lure ont reconverti tout ou partie de leur domaine skiable, le modèle économique d'une montagne sans station de ski n'a pas encore été inventé et les financements demeurent massivement mobilisés sur l'offre d'hiver. Mais la prise de conscience est là : les projets quatre saisons sont plus adaptés au changement climatique que les seuls projets liés au ski alpin, et la neige de culture ne constitue qu'une solution transitoire, onéreuse.

Le saviez-vous ?

Les décideurs misent de plus en plus sur l'attractivité de la montagne auprès des enfants et des jeunes, que ce soit pour le loisir ou pour un débouché professionnel. Leurs arguments ? Les valeurs d'effort, d'entraide ou de collectif, portées par les sports de nature, sans oublier la découverte de l'environnement.

Côté mer : développer mais protéger

Des paysages fabuleux et un écosystème très diversifié mais en danger, une activité économique intense, une habitation très dense parfois proche de la saturation : l'espace littoral et maritime condense les enjeux. Consciente des enjeux, dès 2001, la Région organise des Rencontres sur le sujet dont la 8^e édition aura lieu en novembre 2013. La démarche aboutit en 2012 à la finalisation d'un document de référence : la Stratégie Régionale de la Mer et du Littoral. L'objectif est une croissance bleue, un littoral accessible à tous mais protégé et aménagé⁴⁴.

Point budget : 4.6 M€.

⁴⁴ Programme doté de 2 M€.

En savoir plus

www.regionpaca.fr/uploads/media/SRML_Strategie_regionale_mer_littoral_RegionPACA_2012_01.pdf

Le saviez-vous ?

Vertiwind et son concept innovant d'éoliennes flottantes au large de Fos. Pourquoi innovant ? Parce qu'elles sont à axe vertical, ce qui signifie plus petites, plus simples, robustes et moins chères que les éoliennes traditionnelles à axe horizontal.
(<http://www.polemermediterranee.com/Ressources-energetiques-et-minieres-marines/Energies-marines-renouvelables/VERTIWIND>)

Savoir et comprendre : encore et toujours

La Région anime un réseau de professionnels, le Réseau Mer⁴⁵. Cette année a vu le démarrage du projet Sport, Mer et Territoire, co-construit avec les représentants des professionnels des sports nautiques. La collectivité soutient également des programmes d'activités pédagogiques pour les professionnels comme le grand public⁴⁶, des interventions scolaires, des campagnes de sensibilisation auprès des plaisanciers, des baigneurs⁴⁷, ou des structures d'hébergement touristiques, sans oublier la rédaction d'outils pédagogiques pour tous les publics telles la collection "Cap sur...". 140 classes des départements littoraux ont bénéficié du dispositif "À l'école de la mer", une opération financée à hauteur de 140 000 €.

➔ **Axes de progression : un nouveau dispositif à destination d'un millier de lycéens démarre à la rentrée 2013 en partenariat avec les deux rectorats. 30 lycées des départements littoraux y participeront.**

⁴⁵ Le Réseau Mer regroupe 200 membres, gestionnaires de milieux marins, membres d'associations, scientifiques, institutionnels, professionnels des sports nautiques et du tourisme. Il a été créé en 2001 par la Région. (<http://ecorem.fr/reseamer/wakka.php?wiki=PagePrincipale>).

⁴⁶ 259 906 €.

⁴⁷ 120 388 €.





Un littoral solidaire est un littoral accessible

Assurer une gestion durable de la mer et du littoral c'est tout autant soutenir les structures qui portent cette gestion globale comme le Parc marin de la Côte Bleue, l'Observatoire marin du littoral des Maures, les structures de gestion des contrats de milieu (aires toulonnaise, marseillaise, berre, cannoise et niçoise), les volets littoraux des SCOT, que participer à l'amélioration des connaissances sur la biodiversité marine menacée par les aménagements littoraux (Observatoire MEDAM avec l'Université de Nice). Une très grande partie du littoral est concernée par une démarche de protection de l'environnement et des territoires : les zones Natura 2000 en mer, les périmètres des nouveaux parcs nationaux (Port Cros dans le Var et les Calanques dans les Bouches-du-Rhône). La Région aide à la gestion environnementale des ports par la démarche Ports Propres destinée aux zones de plaisance (400 000 € en 2012). <http://www.ports-propres.org/>

La Région s'attèle à rendre les plages mais aussi les loisirs nautiques plus accessibles par le soutien à l'organisation de régates, de journées portes ouvertes... ou d'équipement des bateaux pour en faciliter l'accès ou l'acquisition d'embarcations spécialement dévolues à la pratique par des personnes handicapées. Il peut s'agir d'enfants et de jeunes défavorisés mais aussi de personnes à mobilité réduite ou porteuses de handicap mental ou physique rendant difficile l'accès à ce type d'activités.

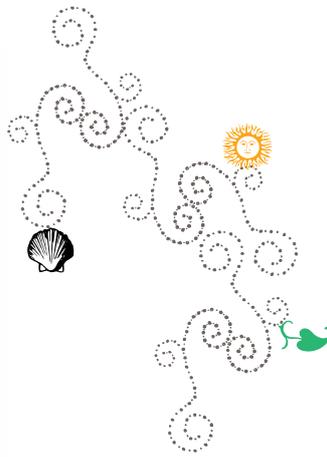
La pêche, oui, mais respectueuse !

Soutenir des activités économiques dans un secteur en difficulté mais qui cherche à rebondir : telle est la philosophie de la Région sur la pêche. Ce "rebond" peut passer par l'éco-tourisme : en 2012, la Région a ainsi soutenu le projet Pescatourisme qui permet de diversifier les activités de pêche traditionnelle, ou encore l'aménagement d'un sentier du littoral à l'aide des nouvelles technologies (QR code) pour accéder à des informations sur la pêche et la biodiversité. Le rebond peut aussi passer par le "bio". Les élevages de poissons de Provence-Alpes-Côte d'Azur ont d'ailleurs été parmi les premiers de l'hexagone à obtenir des signes de qualité pour le loup d'élevage (Label rouge) et la daurade royale (Label Bio). Enfin, la Région utilise le "cantonnement de pêche", outil juridique permettant le repeuplement des fonds marins. Le dispositif a été déployé à Saint-Raphaël.

Le saviez-vous ?

La pisciculture en PACA concerne essentiellement l'élevage de loups et de daurades royales. Une quinzaine de sites d'exploitation sont répartis sur les trois départements littoraux ayant une activité hissant Provence-Alpes-Côte d'Azur au premier rang pour la pisciculture en pleine mer !





Les parcs naturels régionaux : réseau et innovation

Une nouvelle convention permettant de mettre en œuvre la charte des parcs a été signée en 2012 pour une durée de trois ans. Elle entend notamment accompagner les 6 PNR existants⁴⁸ vers des éco-territoires sur la base d'expérimentations et d'exemplarité, ainsi que favoriser le travail en réseau entre les Parcs Naturels Régionaux, et promouvoir la démocratie participative. Les Préalpes d'Azur ont obtenu le label "PNR" en 2012. 3 projets de PNR sont à l'étude : les Baronnies provençales, le Mont Ventoux et la Sainte-Baume.

Point budget : fonctionnement 7 M€ en 2013 ; actions 2,5 M€.

Le réseau, regroupant les PNR existants et associant les projets de PNR, permet de travailler sur la biodiversité, la valorisation numérique du patrimoine culturel, la définition d'un programme concerté de requalification paysagère, le suivi évaluation des chartes, le tourisme durable, le foncier, ainsi que sur 2 nouveaux inter parcs sur les économies d'eau et la transition énergétique.

⁴⁸ La Camargue, le Luberon, le Queyras, le Verdon, les Alpilles et les Préalpes d'Azur.

Parmi les actions innovantes soutenues en 2012/2013, on peut souligner divers exemples comme la démarche volontariste du Queyras pour le lancement de son Plan Climat, (concourant à l'objectif ambitieux de l'autosuffisance énergétique du territoire en 2050 tel qu'inscrit dans la Charte du PNR) ou encore dans le Luberon, l'aménagement de la forêt des cèdres plantée à partir de 1861, pour un patrimoine paysager unique, et enfin, dans le Parc des Alpilles le projet de développement de la marque Parc qui permettra de labelliser une dizaine de producteurs caprins et hébergeurs d'ici la fin 2013.

Le saviez-vous ?

En octobre 2012, le congrès national des PNR s'est déroulé à Aups, dans le parc du Verdon. Accueillir 800 congressistes et 87 stands a été un véritable défi dans cette zone rurale particulièrement dispersée. Mais un défi relevé, exemplaire en matière d'éco-responsabilité, d'ancrage et de recherches de retombées économiques locales. Une initiative soutenue par la Région à hauteur de 375 000 €.

En savoir plus

<http://www.pnrpaca.org/index.php?cont=login>





En soutenant les projets d'aménagement intégrés

Les outils et dispositifs sont nombreux. Parmi eux, le Programme d'Aménagement Solidaire où la Région aide des communautés de communes à élaborer et réaliser une stratégie d'aménagement. 29 communautés de communes (270 communes) se sont ainsi engagées dans la démarche. Le succès est tel que le dispositif a été enrichi d'un financement des cheminements doux et pistes cyclables.

En savoir plus

<http://pas.regionpaca.fr/politiques-en-amenagement-urbain.htm>



Le saviez-vous ?

Repenser les quartiers-gares comme des lieux de vie où coexistent les différentes fonctions urbaines, où l'inter-modalité, la qualité de vie à l'échelle du piéton et du cycliste, la mixité sociale et la mixité urbaine doivent être érigées en principe. Telle est l'idée qui a conduit la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur à proposer un outil pour y parvenir : le contrat d'axe. Des conventions d'application ont déjà été passées avec quelques communes du contrat d'axe Avignon Carpentras. Plusieurs gares (dont Manosque, Gap, Villeneuve Loubet, Grasse, Miramas, Venelles, La Seyne-sur-Mer, La Crau, Les Arcs, Ollioules...) sur lesquelles l'offre de transport régional est appelée à évoluer, ont été identifiées à enjeu en tant que pôles d'échanges multimodaux.



PERSPECTIVES



Ce rapport annuel présente les démarches régionales en faveur du développement soutenable, afin de contribuer aux débats budgétaires. Au-delà du constat et de la capitalisation du quotidien, il interroge les pratiques et se place dans une démarche de progression. En cela, il est étroitement lié à l'Agenda 21, conçu comme un outil au service de l'amélioration continue de l'action régionale. Son contenu s'étoffe ainsi à partir de la mise en place graduelle d'outils : suivi et tableaux de bord sur les indicateurs, analyse des projets sous le prisme du développement soutenable, expérimentations à venir... Sa constitution, fruit d'un travail collectif avec les référents Agenda 21, contribue au déploiement de la culture développement soutenable dans l'Institution.

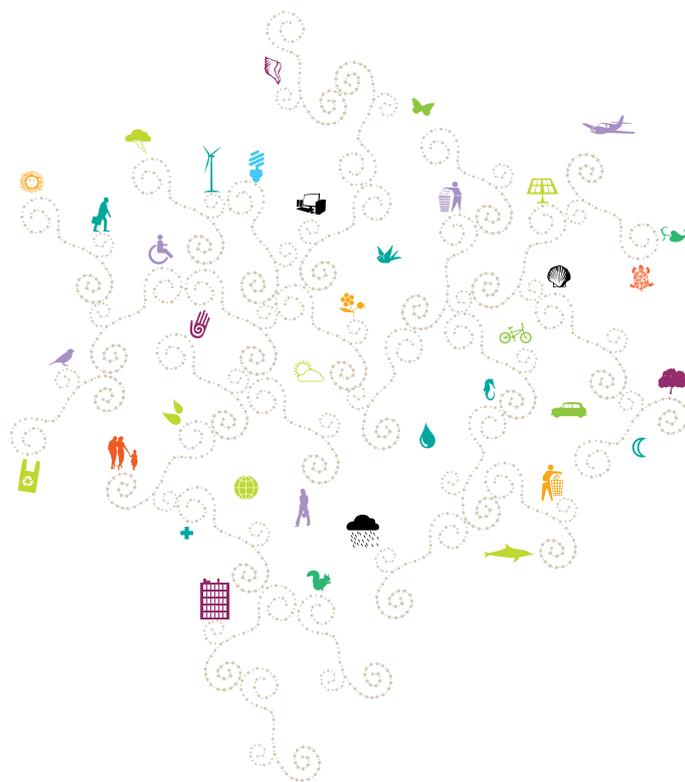




Crédits photos

Almodovar Claude
Barret Matthieu
Bouvier Yann
Cabanel Jérôme
Carde George
Ceccaldi Gérard
Cintas-Florès Régis
Ciot Pierre
Garufi Jean-Pierre
James Cyrielle
Lamy Edwidge
Le Tourneur d'Ison Cyr
Leroux Philippe
Loeuillard Jean-Louis
Martin-Raget Gilles
Pauvarel Frédéric
Raimondino Valérie
Roux Lionel
Terraz Patrice
Van Der Stegen Anne
Vanrell Luc
Verdière Sébastien
Zizzo Mylène





Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Direction du Développement Durable
Mission Coordination Développement Durable

Hôtel de Région
27, place Jules Guesde
13481 MARSEILLE cedex 20
cdupuis@regionpaca.fr
agenda21@regionpaca.fr